

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2016	N° 2016-382

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juin 2016	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique	N° 2016-382

Aménagement numérique - Rapport d'activités Inolia 2015 - Présentation

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par application de la délibération du Conseil du 16 décembre 2005, la Communauté urbaine de Bordeaux (devenue au 1^{er} janvier 2015 Bordeaux Métropole) a conclu un contrat de délégation de service public relatif à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de haut débit à la société LD Collectivité.

Ce contrat d'une durée de 20 ans a ensuite été transféré par avenant en date du 31 octobre 2006 à la société Inolia, filiale de la société LD Collectivité et spécialisée dans l'exécution des prestations précitées.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du CGCT, la société Inolia, délégataire de service public, a adressé à l'établissement, un rapport annuel portant sur l'exécution de la délégation de service public du réseau très haut débit en 2015 et comportant un compte rendu technique et financier.

Ce document est soumis au Conseil pour information.

Au cours du second semestre 2016, un rapport détaillé d'analyse des services sur l'activité de la délégation en 2015 sera présenté au Conseil.

Ce bilan sur l'exécution du contrat de délégation et le respect des engagements du délégataire permettra à l'assemblée de formuler toutes observations utiles sur le déroulement de cette délégation de service public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L.1411-3 du CGCT,

VU le contrat de délégation de service adopté au Conseil de Communauté le 16 décembre 2005,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article unique : Le Conseil de Métropole prend acte du rapport annuel 2015 de la Société Inolia comportant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 JUILLET 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué, Monsieur Alain TURBY</p>
---	---

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2015

Compte Rendu Technique et Financier



Table des Matières

I.	Présentation du projet	3
I.1.	Historique du contrat	3
I.2.	Objectifs de la DSP	4
I.2.1.	Aménagement du territoire	4
I.2.2.	Développement économique.....	4
I.2.3.	Développement des services aux particuliers	5
I.2.4.	Développement des services aux entreprises et collectivités	7
I.3.	Chiffres et dates clés de la DSP.....	7
I.3.1.	Chiffres clés d'INOLIA	7
I.3.2.	Dates clés d'INOLIA	7
II.	Volet commercial.....	9
II.1.	Modèle de Commercialisation, principes d'équité et d'égalité	9
II.2.	Analyse du marché	10
II.2.1.	L'accès Internet Haut débit : le DSL (sources Arcep)	10
II.2.2.	Les DSP de SFR COLLECTIVITES	12
II.3.	Les politiques commerciales et leurs évolutions	13
II.3.1.	Offre de Fourreaux	13
II.3.2.	Offre de Fibre Optique Noire	14
II.3.3.	Offre d'hébergement.....	17
II.3.4.	Offre de bande passante Ethernet « Lan to Lan »	18
II.4.	Evolution de l'activité	20
II.5.	Liste des demandes des usagers et des collectivités	22
II.6.	Liste des usagers clients	23
II.7.	Politique tarifaire et son évolution	23
II.7.1.	Evolution tarifaire souhaitée pour 2016 :	23
II.8.	Perspectives Commerciales sur l'exercice à venir	24
III.	Volet technique	25
III.1.	Description des moyens techniques et humains mis en œuvre.....	25
III.1.1.	Organisation de la société INOLIA	25
III.1.2.	Sous-traitance.....	28
III.2.	Modification éventuelle de l'organisation des services.....	29
III.3.	Travaux d'établissement et d'entretien de l'infrastructure	30
III.4.	Evènements prévus pour l'année à venir	33
III.5.	Etat de disponibilité de la capacité de l'infrastructure mois par mois	33
III.6.	Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités.....	34
III.7.	Inventaire des biens de reprise et des biens de retour	36
III.8.	Information sur l'évolution des normes, des techniques et règlements applicables	48
IV.	Volet Financier.....	49
IV.1.	Présentation des comptes annuels provisoires de la Société Concessionnaire.....	49
IV.1.1.	Généralités	49
IV.1.2.	Principes et méthodes	49
IV.2.	Résultat de l'année 2015.....	50
IV.3.	Evolution des biens de retour et des biens de reprise	51
IV.4.	Amortissement des biens de retour.....	54
IV.5.	La trésorerie.....	55
IV.6.	Engagements financiers	55
IV.7.	Etats financiers prévisionnels pour l'exercice 2015.....	56
V.	Annexe 1 : comptes annuels de la société.....	60

I. Présentation du projet

I.1. *Historique du contrat*

Conformément au cadre juridique en vigueur, Bordeaux Métropole a décidé, lors de sa séance du 16 décembre 2005, de mettre en place une Infrastructure de télécommunication à haut débit, en vue de corriger les disparités d'aménagement et d'assurer la cohésion et le développement harmonieux du territoire de Bordeaux Métropole.

Le projet a été lancé conformément à l'article L. 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et s'inscrit désormais dans le cadre de l'article L.1425-1 du CGCT issu de la loi n° 2004-57

5 du 21 juin 2004 *pour la confiance dans l'économie numérique* et modifié par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 *relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle*.

Le cadre juridique qui a été retenu par Bordeaux Métropole lors de sa séance du 16 décembre 2005 est celui de la délégation de service public prenant la forme d'une convention de concession de travaux et de service publics. Une procédure d'attribution de cette concession a été menée conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'issue de la procédure initiée, pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation, en tant qu'autorité délégante, Bordeaux Métropole a pris la décision d'attribuer à la société LD Collectivités la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit dans le cadre d'une concession.

Ainsi le 9 mars 2006, Bordeaux Métropole et LD Collectivités ont signé un contrat de délégation pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit. Celui-ci a été notifié le 31 Mars 2006.

Le 21 Juillet 2006, le Conseil de Bordeaux Métropole a acté conformément aux termes de la convention de concession, la reprise par la société Inolia, des droits et obligations de LD Collectivités au titre du Contrat de Délégation.

Le 23 mai 2007, le Conseil de Bordeaux Métropole a signé l'avenant n°3 définissant les modalités techniques, administratives et financières de mise à disposition à Inolia des infrastructures construites par Bordeaux Métropole.

En date du 31 Juillet 2007, LD Collectivités et Bordeaux Métropole ont signé l'avenant n°4 intégrant le raccordement de nouveaux NRA de type NRA HD en vue d'étendre la couverture vers des zones dites « blanches ».

La signature de l'avenant n°6 actant la baisse tarifaire des offres de fourreaux est intervenue le 30 avril 2010.

L'avenant n°7 a été signé le 22 juin 2012 par Bordeaux Métropole et validé le 7 octobre 2012 par le contrôle de la légalité. Cet avenant porte sur la transformation d'Inolia de société anonyme en société par actions simplifiées ; la requalification de l'intégralité des biens de la DSP comme des biens de retours (toutefois ceux construits au cours des 5 dernières années feront l'objet d'une VNC) ; l'accord pour utiliser l'offre de fourreaux de l'opérateur historique, GC RCA, la validation des nouvelles offres tarifaires.

Deux nouveaux avenants ont été contractualisés avec Bordeaux Métropole en 2013. L'avenant n° 8 qui prévoit la mise en œuvre de la montée en débit, dans le cadre de l'offre PRM, de trois sous-répartiteurs Orange, situés sur les communes de Saint Aubin du Médoc, Le Taillan Médoc et Ambarès. Cet avenant a été signé le 28 août 2013.

L'avenant n°9 est passé au Conseil de Bordeaux Métropole du mois d'octobre. Il est relatif à la répercussion de la hausse tarifaire des accès d'Orange. Il a été signé le 10 janvier 2014.

L'avenant n°10 relatif à la nouvelle politique tarifaire a été validé au mois de septembre 2014 par le Conseil de Bordeaux Métropole.

1.2. Objectifs de la DSP

Les objectifs stratégiques visés par Bordeaux Métropole dans le cadre de cette délégation de service public dont la durée est fixée à 20 ans à compter du 31 Mars 2006, sont les suivants :

- mettre en place les conditions d'une péréquation au moyen d'un tarif de base unique par service fourni aux usagers de l'infrastructure communautaire,
- desservir les zones d'activités d'intérêt communautaire avec une offre de services à très haut débit,
- permettre aux entreprises existantes et à la population de disposer de services innovants aux meilleurs prix,
- rendre le territoire attractif pour l'implantation de nouvelles activités génératrices d'emplois et favoriser notamment l'essor d'activités consacrées aux TIC,
- assurer la gestion à long terme du sous-sol et la cohérence du déploiement des infrastructures d'aménagement.

1.2.1. Aménagement du territoire

En s'imposant comme une réponse au « constat de carence » qui mettait en avant les disparités d'accès aux infrastructures de télécommunication sur le territoire de Bordeaux Métropole, Inolia est investi d'une mission d'aménagement du territoire.

Les opérateurs alternatifs ciblant leur déploiement sur les principales zones économiques, la majeure partie du territoire demeurerait peu, voire pas desservie en service de connectivité très haut débit.

1.2.2. Développement économique

Au-delà de la mise à disposition d'une infrastructure servant de support aux opérateurs et aux fournisseurs d'accès Internet pour le dégroupage et la promotion de nouveaux services très haut débit, la présence de la fibre optique Inolia est un atout majeur pour renforcer l'attractivité des communes et ainsi stimuler leur dynamisme économique.

La présence d'un réseau de fibre optique favorise l'implantation de nouvelles activités, de sociétés « high tech » très consommatrices de services télécoms, qu'il s'agisse de grandes entreprises ou de PME. Elle apporte en outre par ce biais une contribution directe ou indirecte à la création et au maintien de l'emploi, grâce au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Le raccordement des zones d'activités permet également une diffusion rapide et à des tarifs attractifs des services télécoms aux entreprises déjà implantées.

I.2.3. Développement des services aux particuliers

Le marché français de l'Internet haut débit est resté en 2015 l'un des plus dynamiques d'Europe et ce malgré la concentration qui s'est opérée dans le secteur.

En 2015 plus de 27 millions de foyers sont utilisateurs des services DSL.

C'est à la mise en place du dégroupage que les particuliers doivent cet accès aux offres Internet haut débit, aux tarifs toujours plus bas et aux débits toujours plus élevés. Les meilleures offres du marché atteignent aujourd'hui des débits de plus de 20 Mégabits avec l'ADSL 2+.

Les services de télévision sur ADSL et de voix sur IP sont aujourd'hui les techniques majoritairement utilisées pour la fourniture de services au détriment des services commutés élaborés au cours des années 1970.

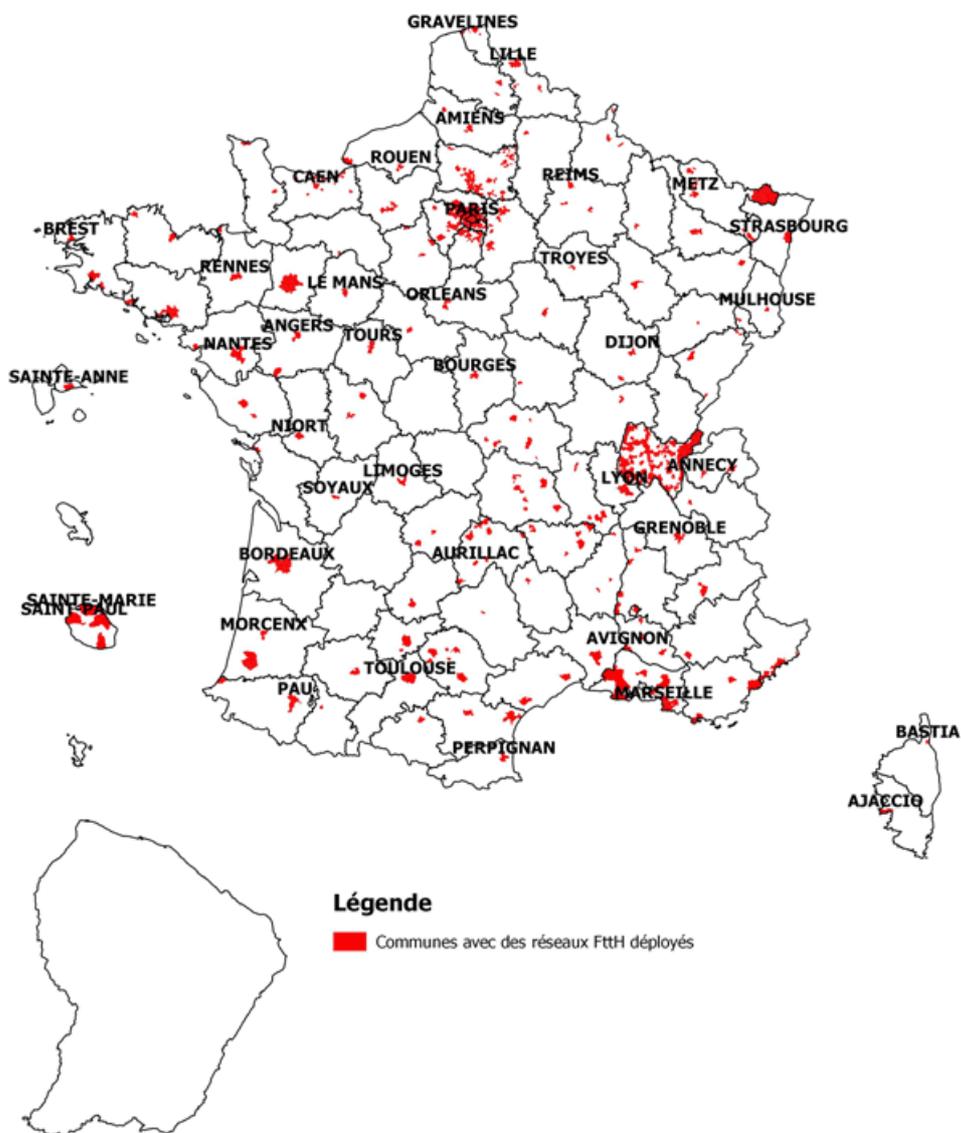
Le déploiement du réseau Inolia en direction des NRA d'Orange (les **N**œuds de **R**accordement d'**A**bonnés), qui sont les points de concentration du réseau de l'opérateur historique auxquels les opérateurs alternatifs viennent se raccorder pour fournir leurs services Internet haut débit) constitue un axe stratégique et commercial fort qui a suscité l'intérêt de plusieurs acteurs nationaux.

Le dégroupage autorisé par la Convention de Dégroupage signée avec l'Opérateur historique consiste à installer des équipements actifs dans les répartiteurs d'Orange (on parle dans ce cas d'Espace Dédié, Restreint, Hyper Petit Site), ou à proximité immédiate de ces locaux (on parle dans ce cas-là de localisation distante) permettant la production de liens DSL par l'utilisation, moyennant une redevance, de la paire de cuivre de l'abonné qui a été dégroupée par France Télécom.

De plus, il apparaît que dans les 5 prochaines années, les réseaux à très haut débit fibres optiques résidentiels se développeront en remplacement des réseaux du téléphone et du câble pour permettre aux utilisateurs d'accéder à de nouveaux contenus et services. Ce déploiement a d'ores et déjà commencé sur le territoire de Bordeaux Métropole et devrait concourir à intégralement desservir les Usagers à la fin de l'année 2022.

Depuis plusieurs années, les principaux opérateurs ont engagé des déploiements en fibre optique sur la partie horizontale, c'est-à-dire située sur le domaine public (le long des routes et rues ou via des infrastructures d'accueil offertes par les réseaux d'assainissement ou d'électricité par exemple).

La carte ci-dessous illustre l'état des déploiements de réseaux en câble coaxial en cours au niveau national.



Etat des déploiements des réseaux FttH au 31 décembre 2015

Source Arcep

I.2.4. Développement des services aux entreprises et collectivités

Les meilleures offres du marché pour les entreprises atteignent aujourd'hui des débits de plus de 20 Mégabits asymétriques avec l'ADSL2+ ou 8 Mbit/s symétriques par multiplexage de plusieurs paires de cuivre en SDSL.

Toutefois, de plus en plus d'entreprises ou collectivités souhaitent avoir des débits symétriques supérieurs à 10 Mbit/s ; c'est pourquoi INOLIA commercialise auprès de ses clients opérateurs des offres sur fibre optique depuis 2006.

I.3. Chiffres et dates clés de la DSP

I.3.1. Chiffres clés d'INOLIA

En 2015, l'état du réseau est le suivant :

- 656 280 mètres-linéaires de génie civil construits
- 714 994 mètres-linéaires de fibre optique déployées par la délégation de service public, dont :
 - 91 170 mètres-linéaires remis par Bordeaux Métropole au titre de la convention,
 - 166 304 mètres-linéaires remis par le délégant dans le cadre de l'avenant 3,
 - Location de 52 685 mètres-linéaires de fourreaux auprès de l'opérateur historique dans le cadre des offres RCA
- 28 URA représentant 67 523 lignes adressables sur lesquelles Inolia compte 11 549 clients en DSL ; soit un taux de pénétration global de 17,10%,
- 124 ZAC raccordées au réseau,
- 3 Points de Présence Opérateurs installés. L'un sur le site de Bordeaux Lac, le second sur la commune de Pessac et le dernier au Haillan.
- 669 entreprises ou sites publics raccordés en fibre optique au réseau INOLIA.

I.3.2. Dates clés d'INOLIA

2004

Janvier : Lancement de la consultation par Bordeaux Métropole

2006

Mars : Signature de la Délégation de Service Public

Juillet : Création d'INOLIA

Début des travaux

Décembre : 1^{er} client raccordé au réseau

2007 :

1^{er} NRA* dégroupé
Premiers services vendus

2008 :

Fin des travaux de construction du réseau

- 2011 : Ouverture du NRA du Taillan Médoc
Délibération de Bordeaux Métropole validant la modification de la politique commerciale de la gamme DSL
- 2012 :
Octobre : Signature de l'avenant n°7
Contractualisation avec deux nouveaux opérateurs Néo Télécom et IMS
Raccordement du Lycée Vaclav Havel à Bègles
Lancement du raccordement de 26 points-hauts pour le service de mobilité
- 2013 :
Avril : Arrivée d'un nouvel opérateur Jaguar Network
Août : Signature de l'avenant n°8
Octobre : Contractualisation de l'Avenant n°9
Novembre : Ouverture commerciale du 21^{ème} NRA sur la commune du HAILLAN
- 2014 :
Janvier : Signature de l'Avenant n°9
Mars : Lancement de la campagne d'identification géo-marketing des entreprises
Arrivée d'un nouvel opérateur : Bretagne Télécom
Septembre : Ouverture de deux NRA sur les communes d'Ambarès St denis, et St Médard Cerillan
Signature de l'Avenant n°10
Octobre : Ouverture commerciale de la montée en débit sur la commune de Ambarès Bernatet
Raccordement de 15 points-hauts pour le service de mobilité
Décembre : Ouverture de nouveaux NRA MED sur les communes de Le Taillan Hontane et Saint Aubin
- 2015 :
Mai : Arrivée d'un nouvel opérateur : RESOLUTIO
Septembre : Ouverture commerciale du NRA de Floirac ZAC de Quai
Novembre : Dégroupage du 28^{ème} NRA sur la commune d'Ambès Beauregard
Décembre : Raccordement de 12 mairies dans le cadre de la mutualisation de Bordeaux Métropole

* NRA (Nœud de Raccordement d'Abonnés) : lieu où sont regroupées les lignes d'abonnés

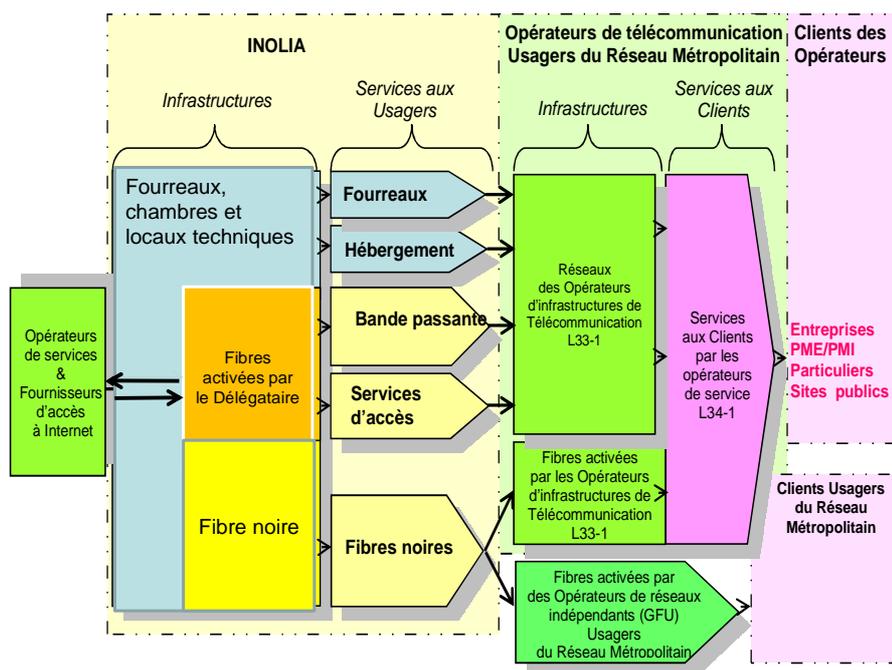
II. Volet commercial

II.1. *Modèle de Commercialisation, principes d'équité et d'égalité*

Les principes d'égalité et d'équité définis comme principes du service public se traduisent essentiellement dans le mode de commercialisation retenu pour le délégataire ainsi que dans son catalogue de services.

La commercialisation des services produits par Inolia à destination des usagers se fait à travers un catalogue unique. Les clients d'Inolia sont des « Usagers » qui sont définis comme les opérateurs ou fournisseur d'accès à Internet, ou les exploitants de réseaux indépendants relevant des articles L.33-2 et L.33-3 du Code des Postes et Communications Electroniques.

Ainsi Inolia n'a pas vocation à s'adresser aux entreprises ni aux particuliers mais se situe bien uniquement dans un modèle d'opérateur d'opérateurs, ayant vocation à fournir des services d'infrastructures de télécommunications. Toutefois dans le cadre d'entreprises ou de collectivités se déclarant en GFU (Groupement Fermé d'Utilisateurs), Inolia peut, le cas échéant, vendre des services en direct vers ces usagers sans pour autant être obligé de faire appel à un opérateur pour la commercialisation des services.



La commercialisation des services produits par Inolia à destination des usagers se fait via un catalogue unique. Ce catalogue de services ainsi que les prix associés sont soumis à la validation de Bordeaux Métropole qui contrôle à la fois la pertinence de l'approche technico/économique proposée et l'adéquation avec sa politique d'aménagement du territoire.

Le principe d'équité a été essentiellement défini dans l'esprit du contrat de DSP comme une volonté primordiale du Délégant d'une approche commerciale non discriminatoire des Usagers.

II.2. Analyse du marché

II.2.1. L'accès Internet Haut débit : le DSL (source Arcep)

Pour rappel, l'offre d'Inolia est basée sur le "dégroupage" de la paire de cuivre d'abonné, c'est à dire qu'Inolia installe ses propres équipements dans les sites répartiteurs d'Orange France Telecom de manière à exploiter les lignes téléphoniques présentes chez les abonnés, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises. Ainsi grâce au dégroupage, Inolia commercialise des services d'accès haut débit sur cette paire de cuivre auprès des opérateurs et fournisseurs d'accès Internet qui proposent des services Internet, données, télévision, ou voix à l'utilisateur final.

Au 30 septembre 2015, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 26,5 millions, soit une croissance nette de 270 000 abonnements au cours du trimestre. Sur un an, l'accroissement net s'élève à 890 000 (+3,4%).

en millions	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015**
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	25,655	25,971	26,173	26,272	26,540
Nombre d'abonnements haut débit	23,158	23,006	22,828	22,649	22,655
dont abonnements xDSL	22,714	22,533	22,351	22,173	22,180
dont autres abonnements haut débit	0,443	0,473	0,476	0,476	0,475
Nombre d'abonnements très haut débit	2,497	2,965	3,345	3,623	3,885
dont abonnements en fibre optique de bout en bout	0,801	0,933	1,038	1,140	1,255
dont autres abonnements très haut débit ≥ 100 Mbits/s	0,851	0,893	0,963	1,011	1,135
dont autres abonnements très haut débit ≥ 30 et <100Mbit/s*	0,845	1,139	1,344	1,472	1,495

*y compris les abonnements en VDSL2 dont le débit est ≥ 30 Mbits/s

Evolutions du nombre total d'abonnements haut et très haut débit	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015	T3 2015**
Accroissement net sur un an, en millions	0,994	1,028	0,945	0,864	0,885
Accroissement net sur un an, en %	4,0%	4,1%	3,7%	3,4%	3,4%
Accroissement net au cours du trimestre, en million	0,247	0,316	0,201	0,100	0,270
Accroissement brut au cours du trimestre, en million***	1,350	1,300	1,250	1,150	1,500

** Résultats provisoires

*** Données arrondies à 12 500 près

Données modifiées par rapport à la publication précédente¹

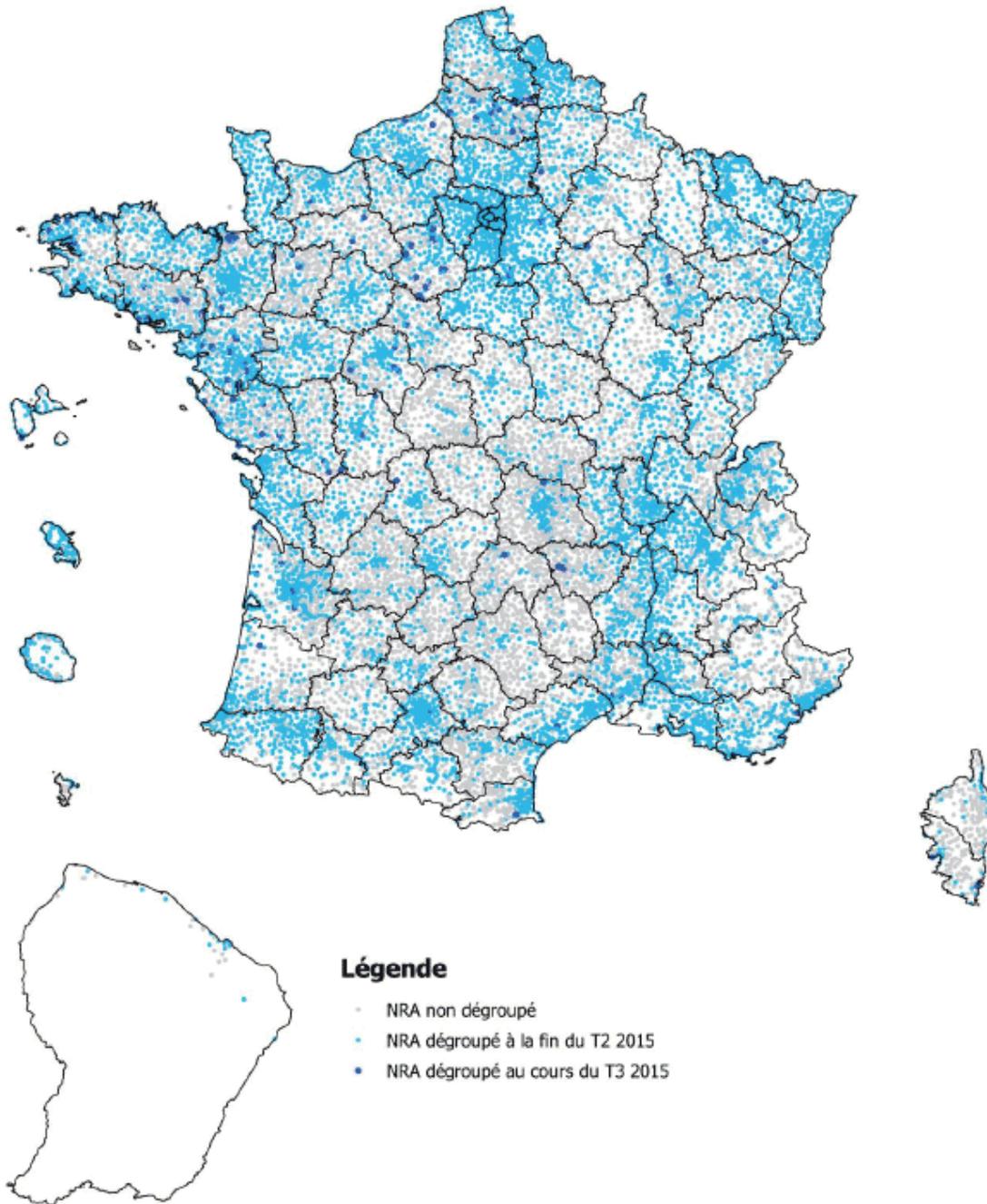
Parmi ceux-ci, le nombre d'abonnements à très haut débit est évalué à 3,9 millions à la fin du troisième trimestre 2015 (+260 000 en un trimestre, +1,4 million en un an), dont :

- 1,255 million d'abonnements internet à très haut débit en fibre optique de bout en bout (FttH) ; leur nombre a augmenté de 115 000 au cours du trimestre et de 57% en un an ;
- 1,135 million d'autres abonnements à très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s, dont les accès en fibre optique avec terminaison en câble coaxial ; leur nombre s'accroît de 125 000 en un trimestre et de 33% en un an ;
- 1,495 million d'autres abonnements à très haut débit dont le débit est compris entre 30 et 100 Mbit/s, dont les accès en fibre optique avec terminaison en câble coaxial et ceux en VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un tel débit ; leur nombre progresse de 20 000 au cours du trimestre, et près de 77% en un an.

Le nombre d'abonnements FttH représente désormais 25% du nombre total des logements éligibles FTTH, en croissance d'1 point en un trimestre et de 3 points en un an.

Le nombre d'abonnements à haut débit s'élève à 22,7 millions, est pratiquement stable sur le trimestre (+6 000) mais en recul de 500 000 par rapport au troisième trimestre 2014. L'évolution est entièrement due à celle du nombre d'abonnements xDSL dont le débit est inférieur à 30 Mbits/s. Il s'élève à 22,2 millions à la fin du troisième trimestre 2015. Le nombre des autres abonnements haut débit (abonnements par le câble, en wifi, par le satellite ou la boucle locale radio) atteint 475 000 fin septembre 2015, et est stable depuis un an.

Couverture en haut débit par DSL par France Télécom et les opérateurs de dégroupage au 30 septembre 2015

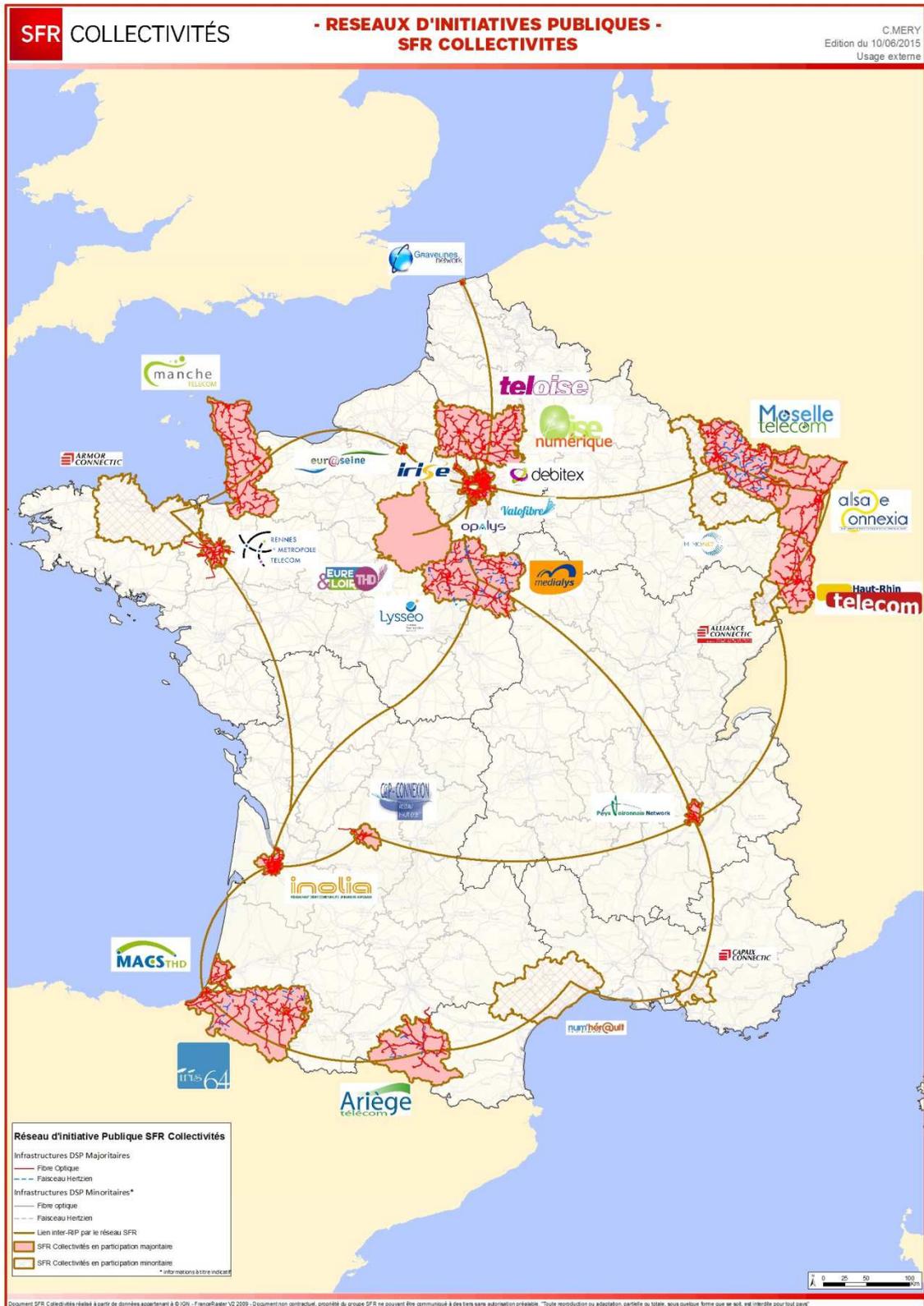


Couverture du dégroupage au 30 septembre 2015

Source ARCEP

II.2.2. Les DSP de SFR COLLECTIVITES

SFR Collectivités, premier partenaire télécom des collectivités, est présent sur l'ensemble du territoire.



II.3. Les politiques commerciales et leurs évolutions

En novembre 2015, INOLIA a proposé une évolution de son offre tarifaire afin de rester compétitif et a proposé à Bordeaux Métropole une nouvelle grille de ses gammes Lan to Lan et fourreaux.

Ces évolutions rendues indispensables par l'évolution du marché du CE2O d'Orange, permettront de conserver une croissance de nos clients opérateurs et une compétitivité sur le marché des nouveaux raccordements entreprise.

II.3.1. Offre de Fourreaux

Dans le cadre de la signature de l'avenant 3 visant à la mise à disposition par Bordeaux Métropole d'infrastructures de réseau de type fourreaux, INOLIA commercialise auprès des opérateurs usagers des offres de fourreaux.

Le principal acteur sur ce marché est l'opérateur historique qui utilise les fourreaux posés dans les ZAC afin de raccorder ses clients.

A la fin de l'année 2015, Inolia utilisait 61 174 ml de fourreaux mis à disposition dans le cadre de l'avenant n°3.

Inolia a proposé à Bordeaux Métropole la nouvelle offre fourreaux ci-après avec l'intégration d'une redevance fonction de l'occupation de l'espace. Cette offre a été validée au mois de janvier par le Conseil de Bordeaux Métropole.

INOLIA - Offre Fourreaux Tarifs (Prix HT)			
Prix Applicable au 01/12/2015			
Les prix sont en € HT			
Frais d'accès au service			
Offre valable dans ZAC et sur les voiries dont la gestion des infrastructures télécoms a été confiée par la communauté urbaine et, par transitivité, à INOLIA, dans le cadre de sa convention de concession.			
Etude de faisabilité pour toutes commandes de liaison		Délais	
Forfait 1000 euros		10 jours ouvrés	
Visite contradictoire d'infaisabilité(demande de l'opérateur			
Forfait 150 euros			
Frais de mise en service			
Forfait 700 euros			
Ouverture ticket d'incident non justifié			
Forfait 250 euros			
Redevance pour la mise à disposition en location d'un fourreau			
Minimum de facturation			
100 ml			
Unité	ml/an		
Prix euro HT	0,98		
Redevance pour la mise à disposition en IRU d'un fourreau sur une voirie communautaire			
LR.U: prix par mètre linéaire			
Dégressivité sur base Km	INOLIA		
	10 ans	15 ans	20 ans
De 0 à 50 km	12,00	15,00	17,00
De 50 km à 100 km	11,00	14,00	16,00
Au-delà de 100 km	10,00	13,00	15,00
Redevance de la maintenance pour un fourreaux			
Prix en €/ml/an			
0,39	Premier fourreau		
0,11	Fourreaux suivants		
La redevance de la maintenance couvre la maintenance préventive et corrective et s'applique dans le cas des IRU			
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'un fourreau est de T0+ 4 semaines.			
Délai de livraison			
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'un fourreau est de T0+ 4 semaines.			
Redevance de capacités fourreaux			
Frais de mise en service	635 euros		
Tarifs euros HT			
unité	prix/ml/an		
1 cm ² x 1 ml	0,33		
Le tarif est fonction de la surface occupée utile.Cette surface est obtenue par la formule suivante :			
$[(\text{diamètre du câble posé} / 2)]^2 \times \pi$.			
Garantie de temps de rétablissement			
GTR : 8 heures si fourreaux disponibles			
GTR : 15 heures si Fourreaux non disponibles			

II.3.2. Offre de Fibre Optique Noire

L'offre de fibre optique noire consiste à mettre à disposition d'opérateurs ou de gestionnaires de réseaux Indépendants des liaisons optiques entre deux ou plusieurs points de son réseau. Celles-ci peuvent permettre à un opérateur de raccorder des sites en très haut débit (répartiteur par exemple) ou à un gestionnaire de réseau indépendant de raccorder plusieurs sites de son réseau.

Peu d'acteurs disposant d'infrastructures télécoms de forte capillarité sur le territoire de Bordeaux Métropole se positionnent en tant qu'opérateurs d'opérateurs sur le marché de la fibre noire.

Les infrastructures optiques d'Inolia permettent de couvrir de nombreuses zones sur lesquelles il n'existait auparavant aucune offre de fibre optique et ceci dans le but d'offrir des possibilités de dégroupage aux fournisseurs d'accès Internet dans le territoire de Bordeaux Métropole et notamment dans les zones moins denses.

Certains opérateurs qui n'ont pas d'infrastructures propres sur Bordeaux Métropole et qui sont orientés vers les entreprises, sont intéressés par les services de fibres noires d'Inolia pour le raccordement d'entreprises.

De plus l'offre de location de fibres optique d'Inolia constitue une opportunité majeure pour des acteurs locaux, tels Adista, E-Tera, Heliantis, Aquitaine Valley, Cheops souhaitant se positionner sur les offres très haut débit ou pour les gestionnaires de réseaux indépendants.

INOLIA - Offre FON - Tarifs			
Prix Applicable au 01/12/2015 Les prix sont en € HT			
Frais d'accès au service			
FAS par extrémité pour un site déjà raccordé FON INOLIA	FAS par extrémité pour un site non encore raccordé FON INOLIA		
1500€	4500 €	à moins de 100 mètres d'une chambre de raccordement	
	Sur devis	à plus de 100 mètres d'une chambre de raccordement	
Les frais d'accès au service comprend le déplacement d'un technicien, le raccordement des fibres dans la BPE et le test du lien. Dans la mesure où les chambres de raccordement seraient à créer, le prix est égal au coût de création de la chambre majoré de 15%.			
Redevance de la liaison pour la mise à disposition d'une paire de fibres optiques noires			
Minimum de facturation : 500 ml			
Dégressivité en fonction du nombre de km sur Location			
	euro / m / an	Borne supérieure	
Nombre de km	Illustration Loc 1 an	en KM	
De 0 à 10 km	1,000	10	
De 3 à 15 km	0,985	15	
De 3 à 20 km	0,970	20	
De 3 à 25 km	0,951	25	
De 3 à 30 km	0,932	30	
De 3 à 35 km	0,904	35	
De 3 à 40 km	0,877	40	
De 3 à 50 km	0,842	50	
De 3 à 60 km	0,808	60	
De 3 à 70 km	0,772	70	
De 3 à 80 km	0,733	80	
Au delà de 100 km	0,689	100	
I.R.U. : prix par mètre linéaire			
Dégressivité sur base Km	INOLIA		
	10 ans	15 ans	20 ans
De 0 à 50 km	5,77	7,38	8,46
De 50 km à 100 km	5,19	6,23	7,69
Au-delà de 100 km	4,33	5,19	6,15
Redevance de la maintenance pour une paire de fibres optiques noires (pour les IRU)			
Prix en €/ml/an			
0,11	La redevance de la maintenance couvre la maintenance préventive et corrective.		
Délai de livraison			
Le délai standard de livraison pour la mise à disposition d'une paire de fibres (hors travaux de Génie Civil) est de T0+ 8 semaines.			
Garantie de temps de rétablissement			
GTR : 8 heures si fon disponibles			
GTR : 15 heures si fon non disponibles			

II.3.2.1. Offre « DSL Grand Public et DSL Entreprise »

▪ DSL Grand Public

INOLIA GAMME ADSL Grand Public - Tarifs			
Prix Applicable au 01/12/2015 Les prix sont en € HT			
Porte de Livraison en Hébergement			
FAS d'interconnexion Ethernet Livraison / Port			
Ethernet 10M	1 500	Ethernet 10M	0
Ethernet 20M	1 500	Ethernet 20M	0
Fast Ethernet	1 500	Fast Ethernet	0
Giga Ethernet	5 000	Giga Ethernet	0
		Frais mensuels / Port livraison POP INOLIA	
			Frais mensuels / Port pour une livraison Site distant
			550
			700
			1 100
			2 750
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en dégroupage partiel			
Frais d'Accès aux Services / Port DSL		Redevance Mensuelle en € HT / ligne DSL	
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	66	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	12,90
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	66	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	10,06
Liens d'Accès Distribués aux Opérateurs ou FAI en dégroupage total			
Frais d'Accès aux Services / Port DSL		Redevance Mensuelle en € HT / ligne DSL	
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	56	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA <4500)	18,55
ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	56	ADSL GP Débit max (jusqu'à 8mbps) ou ADSL2+ (jusqu'à 20mbps) (URA >4500)	16,81
Options Ponctuelles et autres informations tarifaires			
Option ponctuelle			
Resiliation Dégroupage Partiel	35,0		
Resiliation Dégroupage Total	20,0		
Perte - Notification	0,0		
Accessoires tarifaires			
Signalisation à tort	125,77		
Commande non-conforme	41,0		
Intervention à tort	300,0		
Migration 1 > 1 Dégroupage Partiel	66,0		
Migration 1 > 1 Dégroupage Total	56,0		
Migration partiel vers total	56,0		

▪ DSL Entreprise

INOLIA GAMME DSL Entreprise - Tarifs				
Prix Applicable au 01/12/2015 Les prix sont en € HT				
Porte de Livraison en Hébergement				
Débit de la porte de livraison	FAS	Redevance Mensuelle en Hébergement INOLIA	Redevance Mensuelle en site distant	
Ethernet 10M	1 500,00 €	-	550,00 €	
Ethernet 20M	1 500,00 €	-	700,00 €	
Fast Ethernet	1 500,00 €	500,00 €	1 100,00 €	
Giga Ethernet	5 000,00 €	1 500,00 €	2 750,00 €	
Liens d'Accès en ADSL IP en zone du Délégué ou zone de vente				
Gamme	Débit IP garanti	Frais d'accès au service	redevance mensuelle	Option livraison nationale
DSLE 0,5A	128/512	300,00 €	30,00 €	4,00 €
DSLE 1A	256/1024	300,00 €	34,00 €	4,00 €
DSLE 2A	256/1640	300,00 €	39,00 €	3,00 €
Liens d'Accès en SDSL en technologie IP en zone du Délégué ou zone de vente				
Gamme Monopaire				
Gamme	Débit IP garanti	Frais d'accès au service	redevance mensuelle	Option livraison nationale
DSLE 0,5S	512	300,00 €	31,00 €	4,00 €
DSLE 1S	1024	300,00 €	35,00 €	6,00 €
DSLE 2S	1640	300,00 €	40,00 €	11,00 €
DSLE 3S bis	2048	300,00 €	53,00 €	8,00 €
DSLE 4S bis	2276	300,00 €	58,00 €	14,00 €
DSLE 5S bis	4096	300,00 €	63,00 €	35,00 €
Gamme bi-paire				
Gamme	Débit IP garanti	Frais d'accès au service	redevance mensuelle	Option livraison nationale
DSLE 0,5S	512	315,00 €	45,00 €	3,00 €
DSLE 1S	1024	315,00 €	49,00 €	3,00 €
DSLE 2S	1640	315,00 €	59,00 €	13,00 €
DSLE 4S	3604	315,00 €	77,00 €	15,00 €
DSLE 5S bis	4069	315,00 €	93,00 €	20,00 €
DSLE 6S bis	4608	315,00 €	103,00 €	22,00 €
DSLE 8S bis	8192	315,00 €	107,00 €	37,00 €
DSLE 10S bis	8192	315,00 €	136,00 €	63,00 €
Gamme quadri-paire				
Gamme	Débit IP Garanti	Frais d'accès au service	Redevance mensuelle	Option livraison nationale
DSLE 1S	512	380,00 €	84,00 €	15,00 €
DSLE 2S	1024	380,00 €	94,00 €	28,00 €
DSLE 4S	3604	380,00 €	112,00 €	40,00 €
DSLE 8S bis	4608	380,00 €	143,00 €	58,00 €
DSLE 12S bis	8192	380,00 €	184,00 €	75,00 €
DSLE 16S bis	8192	380,00 €	213,00 €	84,00 €
Options Récurrentes				
Option	frais de mise en oeuvre	redevance mensuelle		
GTR 4H HNO accès monopaire	-	17 €/accès		
GTR 4H HNO accès bipaire	-	23 €/accès		
Options Ponctuelles et autres informations tarifaires				
Option ponctuelle		Prestation de desserte interne		
Changement de débit	200,00 €	de 0 à 3 mètres	Gratuit	
changement de site	sur devis	de 3 à 60 mètres	300,00 €	
		au-delà de 60 mètres	sur devis	
Accessoires tarifaires				
signalisation intervention à tort	130,00 €			
commande non conforme	50,00 €			
Intervention à tort	300,00 €			
Résiliation	300,00 €			

II.3.3. Offre d'hébergement

L'offre d'hébergement d'Inolia consiste à la mise à disposition d'un espace technique dans un environnement télécom (énergie, climatisation...) en lien avec les acteurs du marché présents sur le site permettant à un opérateur de produire des services télécoms (accès internet à destination des entreprises ou des particuliers, hébergement de sites internet...). Cette offre s'adresse aux opérateurs nationaux ou locaux.

Inolia apporte une offre concurrente sur Bordeaux et se positionne comme le seul acteur offrant des services d'hébergement télécoms sur la commune de Pessac.

INOLIA GAMME SERVICES HEBERGEMENT - Tarifs			
Prix Applicable au 01/12/2015 Les prix sont en € HT			
Ces offres sont soumises à une étude de faisabilité			
Offre de Cage dans shelter			
L'offre d'Hébergement Cage dans un des locaux techniques du concessionnaire est une offre qui s'entend pour de la surface d'hébergement brute avec possibilité de mettre en place des ateliers énergie dans le local Les prix s'entendent pour une surface minimum de 10 m²			
Frais d'Accès au service	5 000 €	par cage	
Loyer Mensuel			
Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement		
1 an renouvelable	75	€/mois/m²	énergie non incluse
Délai de livraison			
T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité			
Offre d'hébergement dans shelter par INOLIA			
L'offre d'Hébergement dans un des locaux techniques d'accueil du concessionnaire est une offre qui s'entend pour un emplacement (baie). Cet emplacement correspond, en offre standard, à une dalle 600 x 600 x 900 selon le plan d'occupation (en mm). Les prix s'entendent pour un emplacement avec ou sans fourniture d'énergie en 48V ou 220 VAC			
Frais d'Accès au service	550 €	par emplacement	
Loyer Mensuel			
Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement		
1 an renouvelable	620	€/mois/baie	énergie incluse
1 an renouvelable	450	€/mois/baie	sans énergie
Délai de livraison			
T0 + 4 semaines sous réserve de faisabilité			
Offre d'hébergement PM dans locaux sans possibilité d'énergie ni climatisation			
L'offre d'Hébergement PM dans un des locaux techniques du concessionnaire est une offre qui s'entend pour de la surface d'hébergement brute sans possibilité d'installation d'ateliers énergie ou de climatisation L'offre permet de souscrire l'intégralité de la surface du local ou bien des emplacements 600*300 dans un local mutualisé			
Espace dédié dans salle mutualisée			
Frais d'Accès au service	2 000 €	par emplacement	
Abonnement annuel	800 €	par emplacement	
Mise à disposition d'un local			
Frais d'Accès au service	2 000 €		
Abonnement annuel jusqu'à 5 m²	1 500 €	par local	
Abonnement annuel de 5m² à 10m²	2 500 €	par local	
Liste des locaux disponibles mise à jour tous les 6 mois			
Liaison Inter-Bâtiment (LIB) en Espace d'hébergement			
Description des Prestations et Conditions Associées:			
L'offre de Liaison Inter-Bâtiment est indispensable à la livraison des services aux Utilisateurs. Ces liaisons Inter-Bâtiment se composent de deux demi-segments, respectivement terminés en Tableau de Distribution Optique (ODF) ou Cuivre (CDF). Les prix sont en € HT et valables pour une location annuelle et s'entendent pour un demi-segment LIB, raccordement, testing inclus.			
Frais d'Accès au Service 1/2 Segment LIB Cuivre	2 500 €	par LIB	LIB Monomode ou Multimode
Frais d'Accès au Service 1/2 Segment LIB Optique	3 000 €	par LIB	LIB Cuivre Cat 5
Loyer Mensuel			
Durée du contrat	Coût mensuel de l'emplacement		
1 an renouvelable	20	€/mois/LIB	
Délai de livraison			
T0 + 2 semaines sous réserve de disponibilité sur ports ODF ou CDF.			
Localisation des shelters			
Bordeaux POP INOLIA (rue Gabriel Perí)	30 M²		
Pessac POP INOLIA (Rue Gutenberg)	15 M²		
Bruges POP INOLIA (Rue Claudeville)	30 M²		
Bégles POP INOLIA (rue des terres Neuves)	20 M²		
Taillan Medoc POP INOLIA (rue de la maison de jeunes)	15 M²		
Localisation des PM			
Bordeaux PM Quai de la Souys			
Bruges PM ZAC Tasta			
Bordeaux PM ZAC Ravezie			
Bégles PM ZAC Mairie			
Mérignac PM ZAC MERIGNAC Centre			

II.3.4. Offre de bande passante Ethernet « Lan to Lan »

Cette offre est très importante pour l'émergence du très haut débit pour les entreprises. En effet, elle est, après le DSL, la seule solution pour la fourniture de services haut débit garantis au-delà de 8 Mbit/s mais elle peut aussi être utilisable pour des débits inférieurs dans des zones où le DSL n'est pas présent. Elle repose sur la présence de fibre optique dans les zones à fort trafic comme les zones d'activités et a pour objectif de valoriser l'actif fibre d'Inolia notamment dans les zones d'activités.

Ce marché semble de plus en plus dynamique grâce à plusieurs moteurs :

- A court terme par l'augmentation intrinsèque des débits demandés par les entreprises du fait de l'arrivée de nouveaux services tels que la visio-conférence ou le cloud computing. En complément, les offres de services sur fibre optique compétitives deviennent de plus en plus un argument certain de compétitivité économique et territoriale, c'est pourquoi on note une multiplication et une diversification de ces offres.
- A moyen terme (2/3 ans), on peut s'attendre selon les analystes au décollage du FTTx (« Fiber To The Building ou Home ou Curb ») qui se traduira par le raccordement d'un nombre significatif de foyers mais aussi par la nécessité d'adapter les offres du fait d'une concurrence nouvelle. Néanmoins les offres de Lan to Lan ne devraient pas subir dans un futur proche la concurrence des offres FTTH car les architectures sont totalement différentes puisque dans le cadre d'offre LAN to LAN on utilise une paire de fibres dédiées de bout en bout pour chaque utilisateur final contrairement aux offres FTTH.

Par sa capacité à offrir des débits de l'ordre de 10 Mbit/s à 1 GBit/s, elle répond totalement à l'ensemble des besoins des entreprises dans le temps. Par le positionnement et l'agressivité de son prix, elle se veut le principal catalyseur de changement dans l'organisation des entreprises autour des réseaux de données et d'Internet.

Sur ce marché la seule offre opérateur réellement concurrente à ce jour sur les débits supérieurs à 2 Mbit/s est l'offre CE2O de l'opérateur historique qui porte lui aussi ce type de service sur médium de type fibre optique.

INOLIA a souhaité faire évoluer sa gamme « Lan to Lan » en 2015. Cette nouvelle tarification a été proposée à Bordeaux Métropole. Cette offre a été validée par le Conseil de Bordeaux Métropole au mois de janvier 2016.

INOLIA - Offre LAN to LAN - Tarifs					
Prix Applicable au 01/12/2015					
Frais d'accès au service et redevance en fonction du débit					
L'offre LAN to LAN est une offre globale de bande passante ethernet permettant d'établir des liaisons (1 VLAN par site) entre un site central (Tronc) et un ou plusieurs sites distants (feuille), soit sous forme unitaire soit en bundle de plusieurs liens (offre OpenLAN). Toutes les topologies de réseau sont possibles sous réserve de faisabilité technique par le concessionnaire.					
Les prix sont en € HT et valables pour une location avec engagement de 1 an minimum.					
Tarification du Site Central (Tronc)					
Débit de l'offre	Interface de livraison	Frais d'accès au Service*	Redevance Mensuelle		
Tronc colocalisé ¹	Ethernet 10/100/1000	1 500 €	0 €		
Tronc distant 10 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	550 €		
Tronc distant 100 Mbits/s	Ethernet 10/100	1 500 €	1 100 €		
Tronc distant 1 Gbits/s	Ethernet 1000	1 500 €	2 750 €		
¹ Le débit du tronc colocalisé sera déterminé par le délégataire en fonction de la somme cumulée des débits des feuilles souscrites					
Tarification du site distant (feuille)					
Débit de la feuille	Interface de livraison	Frais d'accès au Service*	Redevance Mensuelle POP (Tronc & feuille raccordés au même POP)	option Livraison Nationale**	
Feuille 2 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	195 €	50 €	
Feuille 4 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	290 €	80 €	
Feuille 6 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	325 €	90 €	
Feuille 10 Mbits/s	Ethernet 10/100	500 €	366 €	100 €	
Feuille 20 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	408 €	160 €	
Feuille 30 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	513 €	190 €	
Feuille 40 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	570 €	220 €	
Feuille 50 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	618 €	250 €	
Feuille 60 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	618 €	280 €	
Feuille 80 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	618 €	310 €	
Feuille 100 Mbits/s	Ethernet 100	500 €	630 €	350 €	
Feuille 200 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	722 €	550 €	
Feuille 300 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	798 €	800 €	
Feuille 400 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	874 €	900 €	
Feuille 500 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	935 €	1 000 €	
Feuille 600 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	996 €	1 050 €	
Feuille 700 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 056 €	1 100 €	
Feuille 800 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 110 €	1 140 €	
Feuille 900 Mbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 163 €	1 170 €	
Feuille 1 Gbits/s	Ethernet 1000	500 €	1 216 €	1 200 €	
*Pour tout engagement ferme de 3 ans, les Frais d'accès au Service des feuilles LAN to LAN sont offerts					
Offre Bundle					
Offre OpenLAN	Nb de liens	Débit total *	Frais accès au service	Redevance Mensuel	
OpenLAN 100M	jusqu'à 5 feuilles de 2 à 10 Mbps	100 Mb/s partagé	3 000 €	2 000 €	
OpenLAN 200M	jusqu'à 10 feuilles de 2 à 100 Mbps	200 Mb/s partagé	5 000 €	3 500 €	
OpenLAN 500M	jusqu'à 20 feuilles de 2 à 100 Mbps	500 Mb/s partagé	7 000 €	5 000 €	
OpenLAN 1G	jusqu'à 40 feuilles de 2 à 100 Mbps	1 Gb/s partagé	10 000 €	8 000 €	
** la somme des débits de toutes les liens doit être inférieur au débit total souscrit					
Raccordement Extrémité Distante en fibre optique					
Frais de raccordement au réseau DSP pour site à moins de 100 ml du réseau			3 000 €		
Frais de raccordement au réseau DSP pour site à entre 101 ml et 325 ml du réseau			Sur devis plafonné à 20 000 €		
Frais de raccordement au réseau DSP pour site à plus de 325 ml du réseau			Sur devis		
Options et Divers					
Options	FAS	Redevance mensuelle			
GTR étendue "GTR +" (24h/24 7j/7) (par site)	0 €	60 €			
QinQ (par feuille) *	150 €				
VLAN supplémentaire (par feuille) *	150 €	10 €			
Livraison sur port optique (Par Feuille)	500 €	-			
Accès aux MIB (par équipement)	sur devis	-			
Insertion nouveau site (service OpenLan hors Fas feuille)	150 €	-			
Divers	FAS	Redevance mensuelle			
Modification du débit du service **	150 €	-			
Changement de gamme OpenLan	Delta des FAS				
suppression d'un site dans un OpenLan	500 €				
Intervention à tort	500 €				
autres demandes (à préciser)	sur devis	sur devis			
* FAS offerts dans le cas d'une souscription lors de la commande initiale.					
** dans la limite de la capacité de l'équipement CPE					
Délai de livraison prévisionnel					
10 + 14 semaines pour un site non raccordé en FON au réseau DSP					
Qualité de service					
Taux de disponibilité sur cot non protégé de Site à POP : 99,85%					
GTR : 4 heures en Heures Ouvrées / Jours Ouvrés					

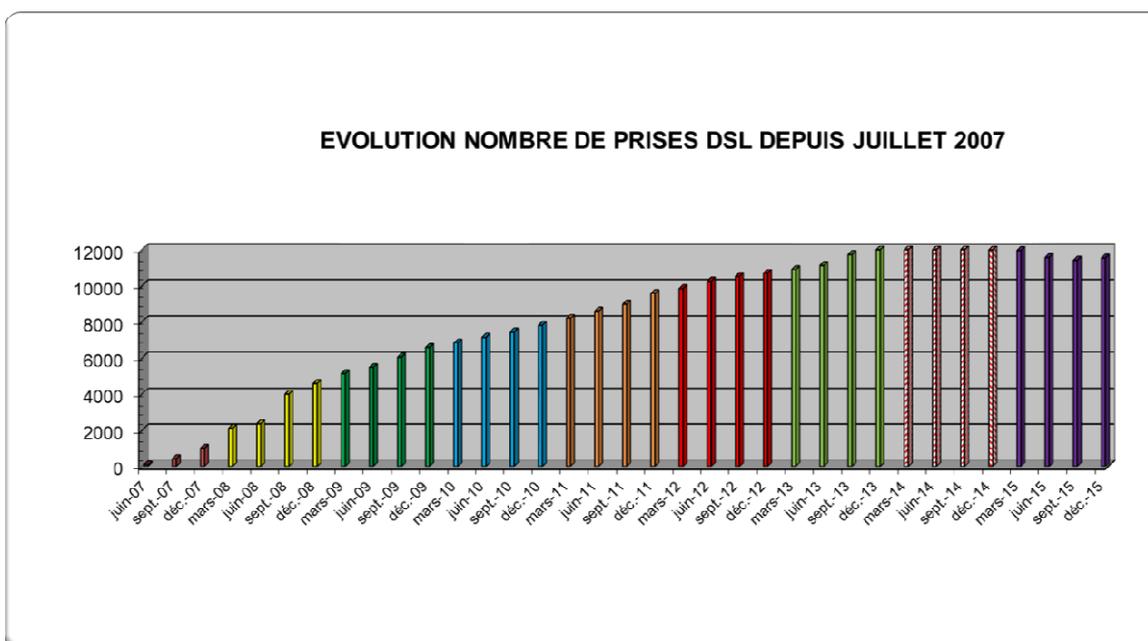
II.4. Evolution de l'activité

Le DSL :

Au 31 décembre 2015 sur les 28 centraux ouverts à la commercialisation, INOLIA comptait 11 549 liens activés sur le réseau.

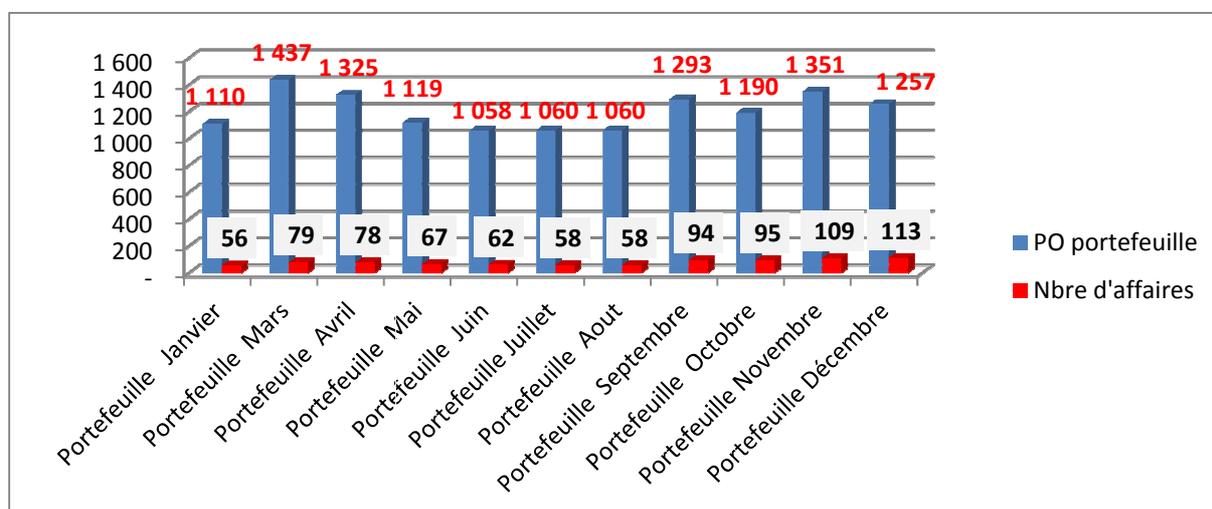
Cela représente un taux de pénétration global de 17,10 % sur les 67 523 lignes adressables.

Nous notons cependant une décroissance des liens DSL cette année principalement due à la migration par Bouygues télécom de ses accès DSL vers le réseau de l'opérateur historique.



Le portefeuille clients :

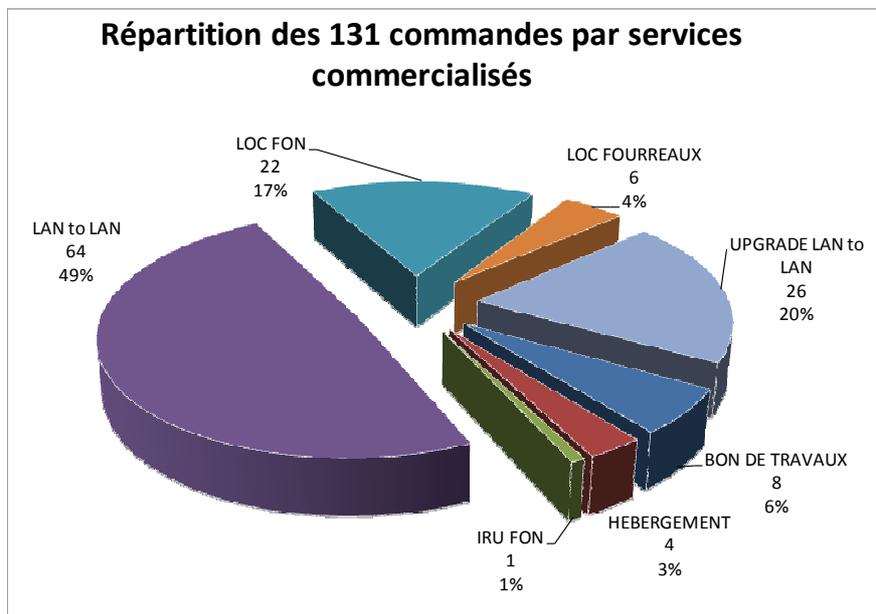
Les affaires inscrites dans le portefeuille clients sont qualifiées et signables dans les six mois à venir. Le volume du chiffre d'affaires s'est maintenu tout au long de l'année alors que le nombre d'affaires a doublé.



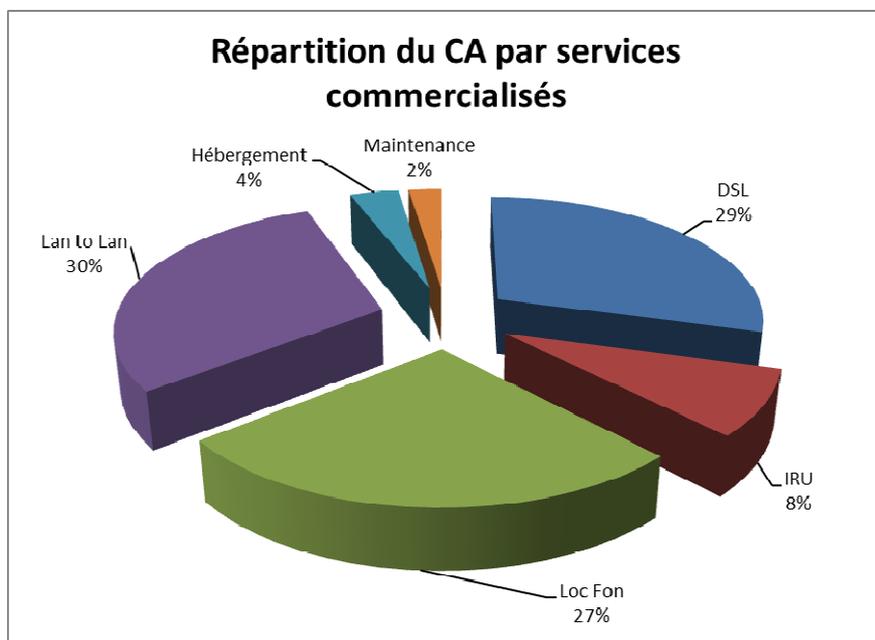
L'activité commerciale :

INOLIA a enregistré la signature de 131 contrats.

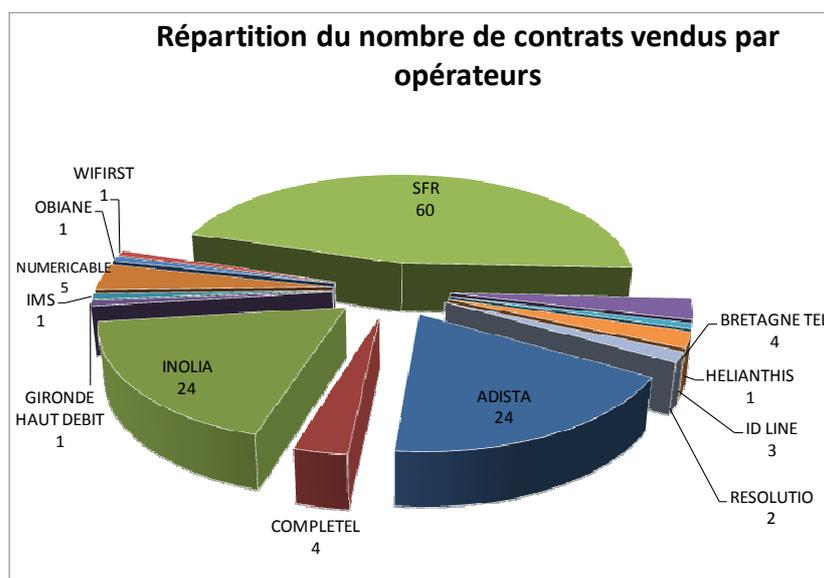
Quelques contrats emblématiques : Appel d'offres de mutualisation de Bordeaux Métropole, l'AH133 service de santé au travail (5 sites), Parc des Expos, Château Haut Brion et Brico-Deal (3 sites).



L'année 2015 s'est soldée par un chiffre d'affaires de 9 276 millions d'euros.



La ventilation des contrats opérateurs enregistrés en 2015 se présente de la manière suivante :



II.5. Liste des demandes des usagers et des collectivités

Compte tenu des délais de déploiement à minima 8 semaines, les commandes passées en novembre et décembre sont comptabilisées en 2015 mais seront déployées en 2016.

Les contrats signés en 2015

Opérateurs	Nombre de clients
ADISTA	24
BON DE TRAVAUX	2
LAN to LAN	20
LOC FON	1
UPGRADE LAN to LAN	1
COMPLETETEL	4
LAN to LAN	2
LOC FON	1
UPGRADE LAN to LAN	1
INOLIA	24
BON DE TRAVAUX	6
IRU FON	1
LAN to LAN	1
LOC FON	15
LOC FOURREAUX	1
GIRONDE HAUT DEBIT	1
HEBERGEMENT	1
IMS	1
LOC FON	1
NUMERICABLE	5
LOC FOURREAUX	5
OBIANE	1
LOC FON	1
WIFIRST	1
LOC FON	1
SFR	60
LAN to LAN	34
LOC FON	2
UPGRADE LAN to LAN	24
BRETAGNE TEL	4
LAN to LAN	4
HELIANTHIS	1
HEBERGEMENT	1
ID LINE	3
LAN to LAN	3
RESOLUTIO	2
HEBERGEMENT	2
Total général	131

II.6. Liste des usagers clients

Inolia a contractualisé avec un nouvel opérateur en 2015 : Résolutio

Concernant la liste des usagers clients nous distinguerons les clients opérateurs télécoms et les clients SSII. Inolia comptabilise 30 clients.

OPERATEURS TELECOM	SSII
ADISTA/RMI	AQUITEM
BOUYGUES	CHEOPS
BRETAGNE TELECOM	CIS VALLEY
COGENT	INNOVALIS
COMPLETEL	IMS
COVAGE	NOVENC
E-TERA	SYNTIS
ORANGE FT	
FREE	
GIRONDE HD	
HELIANTIS	
INTERROUTE	
ID LINE	
INTERDATA	
MACS THD	
NUMERICABLE	
ZAYO (anciennement NEO TELECOM)	
OBIANE	
SFR	
SOGEA NETWORKS	
VERIZON	
WIFIRST	
RESOLUTIO	
JAGUAR NETWORK	

II.7. Politique tarifaire et son évolution

II.7.1. Evolution tarifaire souhaitée pour 2016 :

INOLIA réalisera un benchmark pour évaluer la nécessité de modifier son catalogue tarifaire.

II.8. Perspectives Commerciales sur l'exercice à venir

Les opérateurs :

INOLIA s'est attaché à développer les échanges avec des opérateurs locaux pour exemple, ID Line et Bretagne Télécom représentant à eux deux une dizaine de contrats sur 2015.

La stratégie d'INOLIA est de :

- poursuivre sa conquête commerciale en dynamisant nos partenaires SSII sur l'offre de la DSP,
- étendre le nombre de Zones d'Activités raccordées au réseau,
- forfaitiser les frais de raccordement,
- communiquer au plus près des chefs d'entreprises sur la présence d'Inolia et ses avantages.

Inolia et l'activité commerciale entreprise :

Nous prévoyons cette année le raccordement d'une cinquantaine de nouvelles entreprises pour le compte de nos clients opérateurs.

Les liens DSL :

Le volume de liens DSL à fin 2016 devrait se situer aux alentours des 10 200 clients raccordés à son réseau.

La baisse du nombre de clients DSL est due :

- à la migration du DSL vers le FTTH (Fiber To The Home)
- à la migration des liens Bouygues vers son propre réseau.

III. Volet technique

III.1. Description des moyens techniques et humains mis en œuvre

III.1.1. Organisation de la société INOLIA

Créée le 25 Juillet 2006, la société Inolia SA s'est substituée à LD Collectivités le 23 Septembre 2006 dans ses droits et obligations nés au titre de la délégation de service public octroyés par Bordeaux Métropole, pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunication à haut débit.

La société Inolia SA a un capital initial de 37 000 Euros. Le 8 mars 2007, par décision du Conseil d'Administration, le capital de la société INOLIA SA a été porté à 5 500 000 € par création et émission de cinq millions quatre cent soixante-trois mille (5.463.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro chacune. La totalité de ces actions a été souscrite par la société LD Collectivités qui détenait à cette date 99,32% du capital.

Le 18 décembre 2007, le Conseil d'Administration acceptait l'entrée au capital d'Inolia SA du partenaire institutionnel la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 40 %.

Le capital d'INOLIA SA était détenu fin 2010 comme suit

- 59,99% : SFR Collectivités
- 40% : Caisse des Dépôts et Consignations
- 0,01% : 6 minoritaires

Pour rappel Inolia avait obtenu le 25 Septembre 2006 de la part de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) un récépissé de déclaration référencé 06/2588 lui permettant de fournir des réseaux de communications électroniques ouverts au public et de fournir des services des réseaux de communications électroniques autres que des services téléphoniques conformément aux dispositions de l'article L33-1 du Code des Postes et Télécommunications et avait signé avec France Télécom Orange en Octobre 2006 la Convention d'Accès à la Boucle Locale de France Télécom permettant la commande des salles de dégroupage.

Durant les trois premières années du contrat de délégation de service public, Inolia a consacré l'essentiel de ses actions au déploiement de son réseau structurant.

Au début de l'année 2009, le déploiement initial étant terminé, Inolia s'est alors concentré sur le raccordement des clients ainsi que sur le renseignement des différentes bases de données nécessaires à l'analyse par le délégant.

Le 6 juin 2012, la SA INOLIA est devenue SAS Inolia. Les nouveaux statuts d'INOLIA, préalablement validés par le délégant, ont été modifiés et acceptés par les actionnaires.

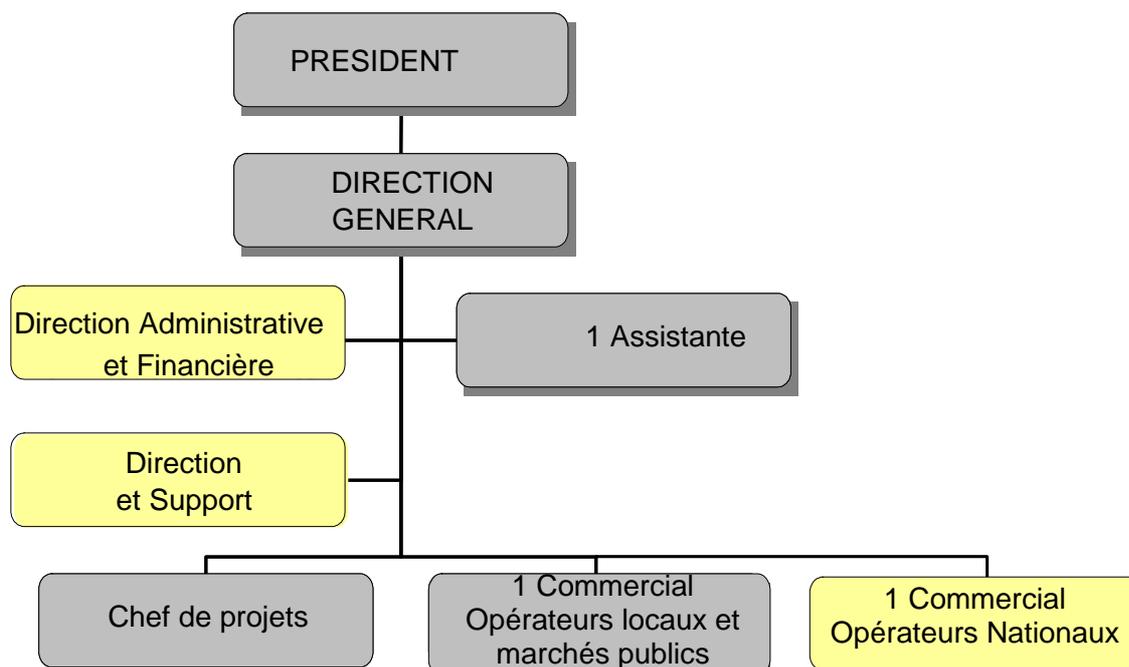
Le capital de la société reste inchangé.

En ce qui concerne le déploiement, l'organisation mise en place par Inolia est toujours structurée pour déléguer la maîtrise d'œuvre à des entreprises autour de 3 grands axes :

- Etude des raccordements par la production de dossiers sites
- Génie civil
- Dégroupage

Par ailleurs Inolia se charge d'assister Bordeaux Métropole dans la définition des nouveaux projets de déploiement d'infrastructure de type fourreau qu'elle installe à l'occasion de travaux structurants sur le domaine public routier de sa compétence.

La structure fonctionnelle directe de la société Inolia en 2015 est synthétiquement la suivante :



Les fonctions « grises » traduisent les fonctions propres à Inolia, dédiées à la société ad hoc et à son activité, et qui permettent à celle-ci de se déployer efficacement sur un marché local en parfaite connaissance et maîtrise des caractéristiques géographiques et commerciales de celui-ci.

Les fonctions « jaunes » sont associées à des fonctions mutualisées génériques sous-traitées notamment aux actionnaires du délégataire, et ce dans une optique de capitalisation des compétences mais surtout de rationalisation des coûts pour la société ad hoc.

Les fonctions « commercial » et « chef de projets » sont réalisées par des collaborateurs la société présents localement afin de garantir la qualité des prestations servies aux clients.

Au total, et sur un bilan fin 2015 du nombre d'employés travaillant sur le projet de déploiement du Réseau Haut Débit communautaire, il apparaît que :

- 7 collaborateurs travaillent spécifiquement pour la société ad hoc,
- 1 collaborateur commercial chargé des acteurs nationaux pour le compte d'Inolia et d'autres filiales de l'actionnaire de la société ad hoc titulaires de Délégations de Service Public et mobilisé au sein de ce dernier,
- 10 employés sont mobilisés au sein des actionnaires de la société ad hoc pour remplir les fonctions génériques, tels la cartographie ou le traitement des commandes
- 15 employés travaillent directement sur le déploiement des clients finaux sur l'infrastructure Inolia.

La répartition des différentes quotes-parts des personnels directement affectés à la société :

Fonction	quote-part ETP
'-> A Morales : Directeur Opérations France Ouest	5%
'-> C Menet : Chef de projet	75%
'-> A Lalande : Assistante	80%
'-> P-E Heugas : Responsable Commercial	100%
'-> A Fouchet : Directeur Général	50%
'-> C Choblet : Chef de projet	40%
'-> L Piguet : Assistante	20%
Masse salariale totale refacturée	222 784,29 €
Coeff charges patronales (48,70%)	108 495,95 €
TOTAL	331 280,23 €

Répartition des fonctions mutualisées chez SFR Collectivités :

Fonction	quote-part ETP
Cartographie	5,0%
Marketing / Dir. Commerciale	4,9%
Coordination Déploiement	11,2%
Assistante Dir. Générale	5,0%
Business Développement	5,9%
Direction Générale	4,9%
Masse salariale totale refacturée	60 784,71 €
Coeff charges patronales (48,70%)	29 602,16 €
Coeff peines et soins (5%)	4 519,34 €
TOTAL	94 906,21 €

Concernant les fonctions mutualisées chez l'actionnaire ad hoc, SFR

Fonction	quote-part ETP Inolia
Assistance juridique	
Services généraux	
Assistance financière (Comptabilité-fiscalité-trésorerie-gestion)	
Support RH (gestion-relations sociales-payé)	
Communication interne	
Fonction achats	
Réglementation-stratégie	
Total refacturé	82 704,78 €
forfait	15 000,00 €
	97 704,78 €

III.1.2. Sous-traitance

III.1.2.1. Etudes et Travaux de Génie Civil

INOLIA travaille avec des sous-traitants pour la partie de construction des raccordements clients en fibre optique.

INOLIA sous-traitait les travaux de génie civil et de fibre optique à des entreprises basées régionalement :

- SERPOLLET – BEGLES,
- SOGETREL – MARTILLAC,
- INEO – BORDEAUX,
- EIFFAGE/CASSAGNE – BEGLES,
- AXIONE – BORDEAUX,
- VINCI ENERGIE – MERIGNAC,
- ERT - PESSAC

Au cours de l'année 2015, une nouvelle organisation a été mise en place. Un seul fournisseur est dédié pour chaque délégation de service public.

Cela permet d'avoir une cohérence dans l'exploitation des réseaux puisque le mainteneur est aussi systématiquement le déployeur. A ce titre INOLIA travaille désormais avec l'entreprise ERT.

Par ailleurs les réalisations des plans de prévention ainsi que la mission CSPS sont maintenant assurées en sous traitance par les équipes de SFR.

III.1.2.2. Infrastructures utilisées

Le déploiement d'Inolia s'est réalisé dans un esprit de partenariat entre les collectivités et le concessionnaire, avec pour objectif principal l'utilisation d'infrastructures existantes lorsque cela était faisable.

Les réunions de travail avec les services techniques des communes et les services de voiries de Bordeaux Métropole ont permis d'identifier des linéaires de fourreaux utilisables, permettant de faciliter le déploiement de l'infrastructure passive.

Ainsi en complément aux travaux de génie civil, des infrastructures tierces d'opérateurs nationaux, tels SFR, Verizon, Bouygues Télécom, I21, ou de collectivités ont été utilisées, dans le but d'optimiser les délais et les coûts de réalisation du projet.

Les synergies sont d'ailleurs recherchées de manière systématique en préalable à toute décision d'engager des travaux de génie civil.

Il est à signaler que les infrastructures présentes dans le tramway sont désormais utilisées puisque la fibre optique est déployée dans ces infrastructures propriété de Bordeaux Métropole

Enfin, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire menée par Bordeaux Métropole, et comme prévu dans l'avenant n°3 signé entre les parties, il a été mis à disposition d'Inolia 48 kilomètres de réseau supplémentaires dans le cadre de cet avenant.

De plus, en vue de réduire ses coûts de raccordement, Inolia utilise les nouvelles offres relatives à l'utilisation des infrastructures de fourreaux de l'opérateur Orange. Compte tenu du dynamisme commercial de la société, le linéaire de fourreau en location auprès d'Orange mais intégrant des fibres optiques, propriété d'Inolia, devrait fortement augmenter dans les années à venir.

Pour raccorder certains de ses clients, INOLIA a recours aux offres IBLO de l'opérateur historique, cela représente à ce jour plus de 52 kilomètres utilisés par Inolia.

L'utilisation de ces infrastructures donne lieu au paiement d'une redevance à Orange, fonction de la taille du câble et de la longueur utilisée du fourreau.

Il est à noter qu'Inolia sous-tube systématiquement les fourreaux mis à disposition par l'opérateur historique afin que ses câbles soient parfaitement identifiables dans les fourreaux de celui-ci.

III.1.2.3. Déploiement des équipements actifs et dégroupage

Le déploiement des équipements permettant « d'allumer la fibre optique » et de dégroupier les NRA de l'opérateur historique est un élément majeur de la réussite du projet de Bordeaux Métropole. En effet, la complexité des techniques liées au dégroupage des paires de cuivre ainsi que la parfaite maîtrise des processus organisationnels et informatiques associés ne peuvent être apprises par la société ad hoc sur un délai de déploiement et de commercialisation aussi court que celui défini dans le contrat de DSP. Il lui a donc été nécessaire d'acquérir ces compétences et ce savoir-faire auprès d'un acteur externe sur une prestation mixte incluant des solutions DSL pour les particuliers et pour les entreprises.

C'est la raison pour laquelle Inolia a choisi de s'appuyer sur la société SFR pour cette prestation, bénéficiant ainsi de son expérience et de son leadership national dans le dégroupage pour réussir et sécuriser les jalons de déploiement fixés au sein de l'échéancier défini par le Délégué. Bien que le déploiement initial des NRA soit achevé, Inolia se doit de faire évoluer son réseau de manière à répondre aux besoins de ses opérateurs usagers, c'est pourquoi au cours de l'année 2013 des extensions d'équipements ont été réalisées et qu'un suivi permanent de la capacité est effectué.

Ainsi la maîtrise d'œuvre du déploiement des équipements actifs (ingénierie, installation) ainsi que du dégroupage (demande de devis, passage de commandes à France Télécom, recette des salles, préparation des conventions locales) ont été confiés à SFR sous le contrôle d'Inolia. Pour chacun des segments (dégroupage, équipements IP, équipements de transmission) le responsable de déploiement d'Inolia s'appuie sur un chef de projet spécialisé qui pilote ces activités.

En 2013, INOLIA a collaboré avec la mairie du Haillan pour la construction d'un nouveau local permettant d'abriter le nouveau NRA du Haillan. Il a été ouvert à la commercialisation au mois de décembre, permettant d'offrir du service DSL à plus de 2000 usagers.

Inolia a demandé en 2014 à être hébergé dans 3 nouveaux NRA à Floirac, Ambès et Le Haillan. Ces 3 NRA représentent un potentiel de 2200 lignes adressables. Le dégroupage du NRA du Haillan s'est fait en décembre 2014.

Les NRA de Floirac et d'Ambès Beauregard ont été ouverts commercialement en 2015.

III.2. **Modification éventuelle de l'organisation des services**

Pas de modification de l'organisation en 2015.

III.3. Travaux d'établissement et d'entretien de l'infrastructure

Deux nouveaux centraux téléphoniques ont été dégroupés par Inolia sur les communes de Floirac et d'Ambès.

L'adduction du NRA de Floirac s'est faite directement au moyen du réseau INOLIA déjà en place, quant à celui d'Ambès, Inolia a choisi l'offre LFO de l'opérateur historique pour son raccordement.

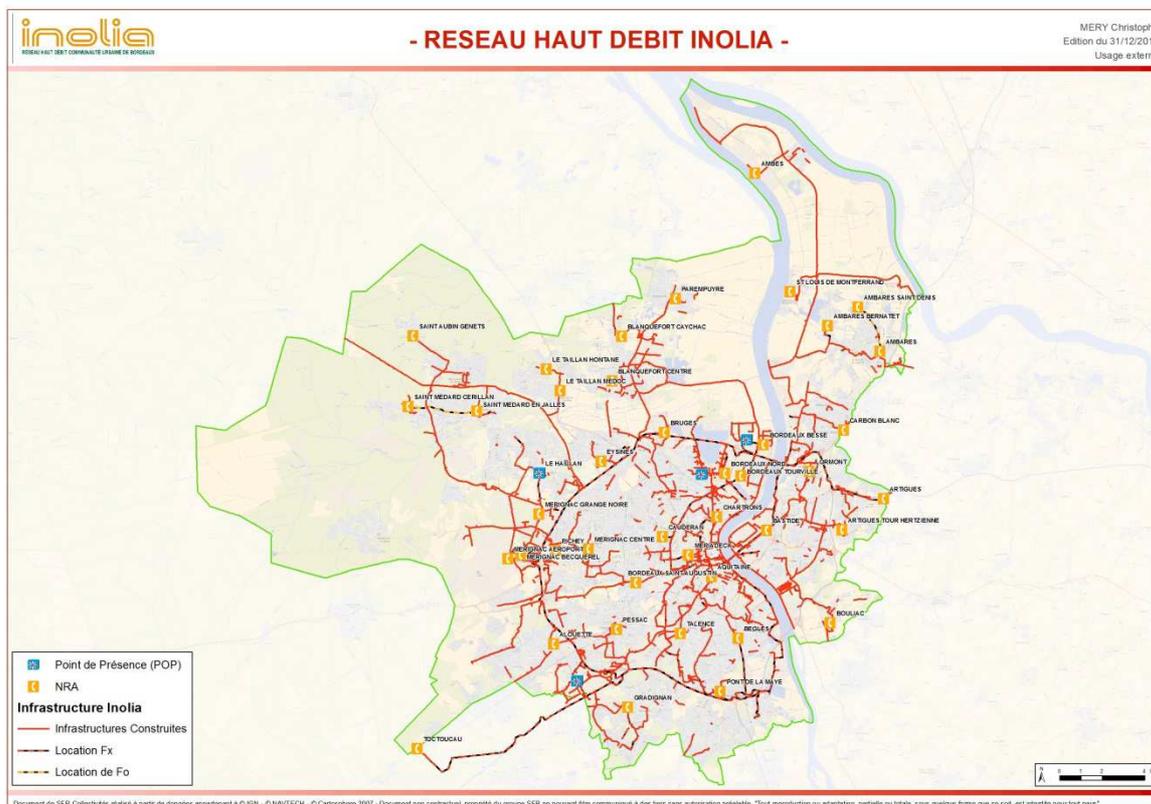
Inolia a raccordé 54 nouvelles entreprises par le biais de ses clients opérateurs.

Aucune saturation de câble optique a été observée sur le réseau.

Travaux d'entretien de l'infrastructure en 2015 :

Inolia s'assure en permanence que les usagers finaux puissent souscrire à des offres DSL au travers des opérateurs. Pour ce faire, Inolia suit constamment la saturation de tous ses équipements, la société n'hésite pas à ajouter des équipements actifs en faisant évoluer les technologies présentes dans les DSLAM. Au cours de l'année 14 cartes ont été déployées, réparties sur les NRA d'Ambarès, de Blancquefort, au Haillan, d'Ambarès St Denis, et de Parempuyre.

Le réseau INOLIA à fin 2015



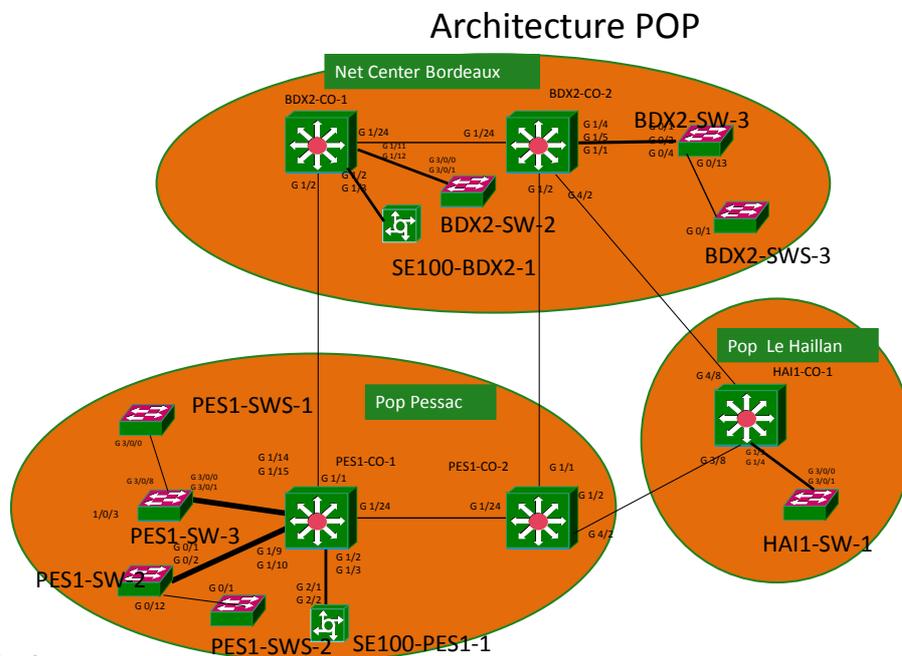
L'architecture active :

Le réseau est divisé en 5 boucles raccordées sur les deux POP présents, 4 étant dédiées au rapatriement du trafic des NRA, la dernière assurant la collecte backbone.

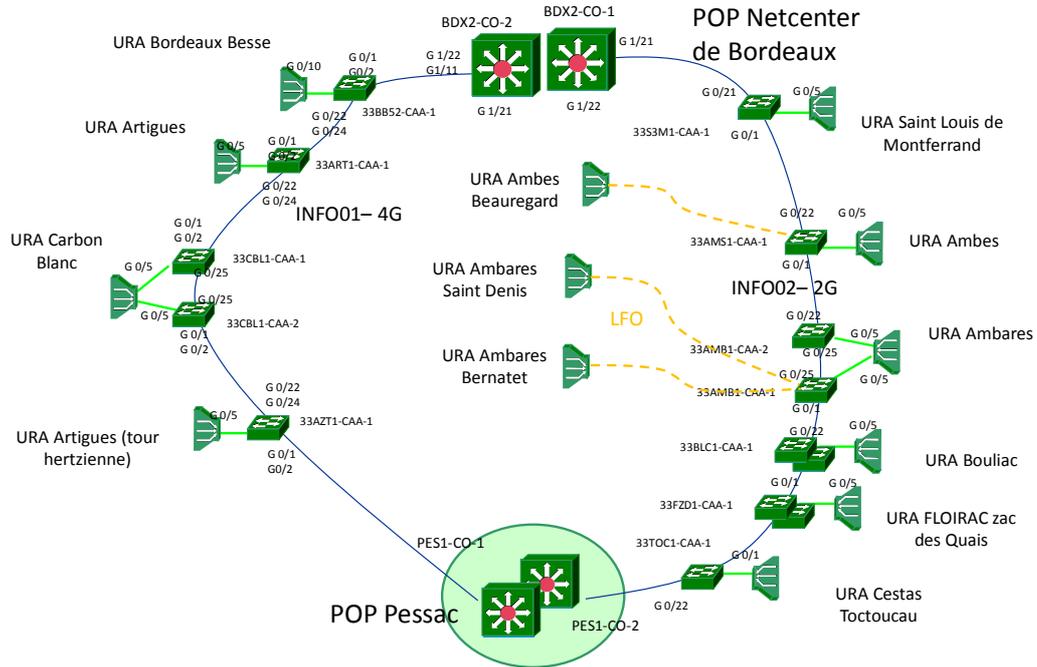
Dans les POP, sont installés des équipements de collecte des liens activés sur Fibre optique de type LAN to LAN.

A partir des POP, les opérateurs présents sur le réseau peuvent s'ils le désirent accéder à de la bande passante Internet (Peering)

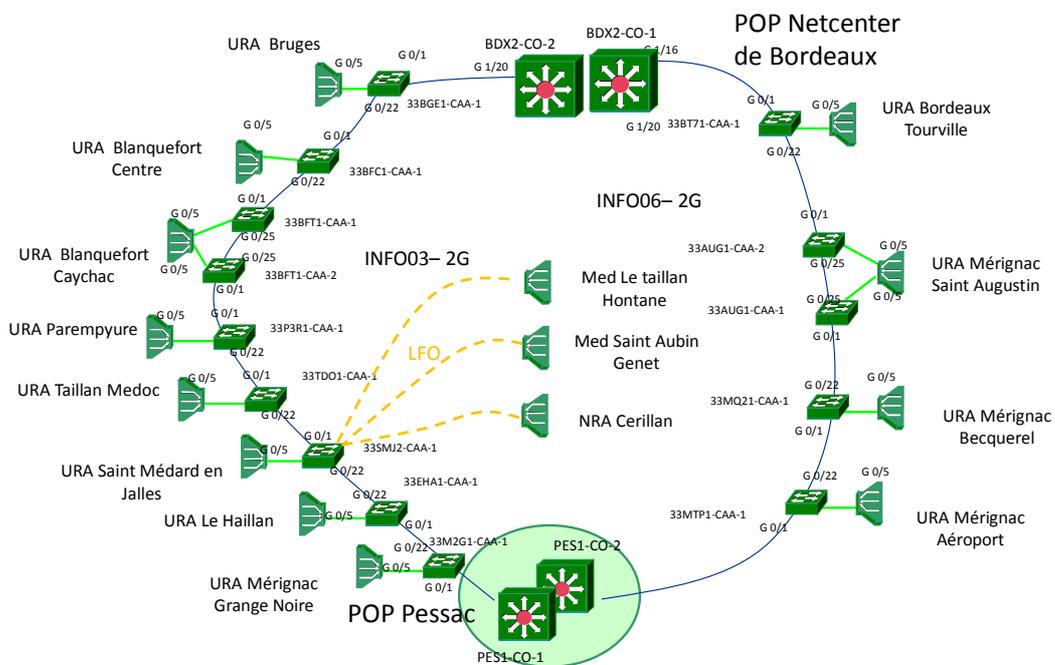
Les schémas ci-après décrivent l'architecture :



Arc Fibre 1/2



Arc Fibre 3 et 4



III.4. Evènements prévus pour l'année à venir

Au cours de l'année 2016, INOLIA va continuer le déploiement de l'infrastructure passive par le raccordement de plus d'une cinquantaine de nouveaux clients ainsi que le déploiement du réseau dans de nouvelles ZAC.

Pas de prévision d'ouverture de nouveaux NRA sur le territoire par Inolia en 2016.

Inolia a proposé à Bordeaux Métropole de réaliser le déploiement FTTH de la commune de Martignas.

III.5. Etat de disponibilité de la capacité de l'infrastructure mois par mois

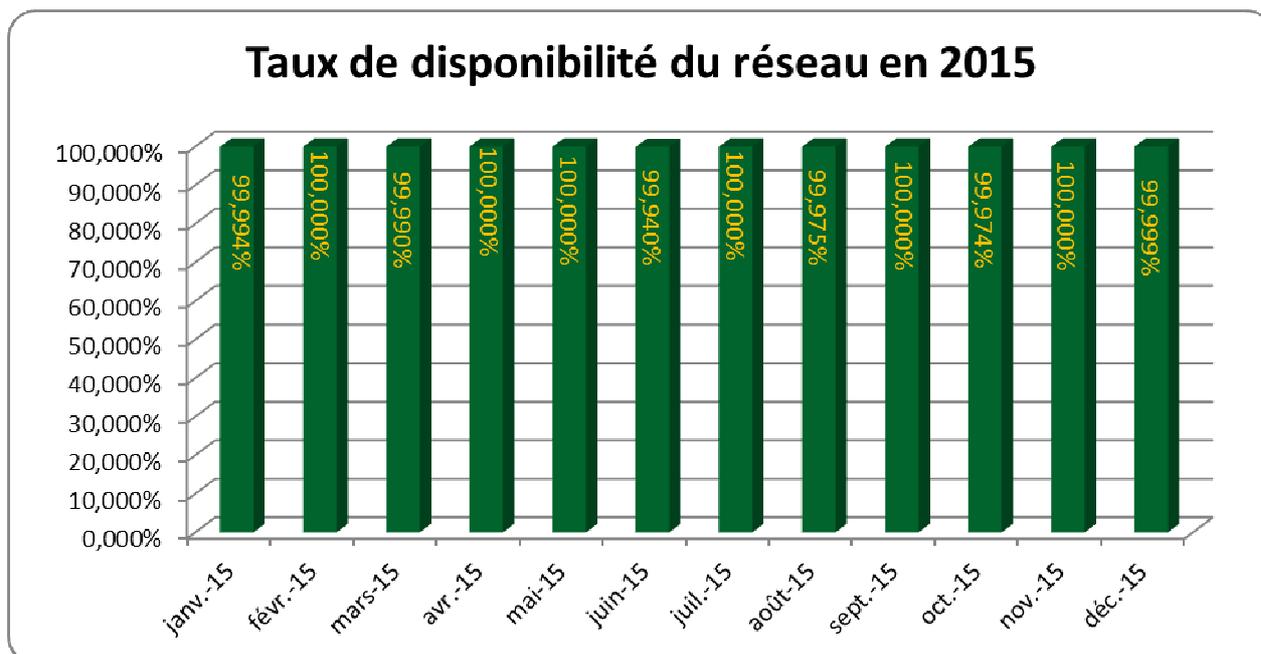
Le tableau ci-après indique la charge des liens sur le réseau INOLIA :

Routeur A	Routeur B	Débit gbps	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15
bdx2-co-2	bdx1-co-4	10	6,67	6,38	6,43	5,90	6,04	6,42	5,97	6,07	5,98	32,70	5,57	6,57
pes1-co-2	bdx1-co-3	10	36,74	39,35	38,41	38,93	66,33	37,74	35,00	33,68	39,96	42,88	40,78	40,78
bdx2-co-2	pes1-co-2	10	44,12	14,67	16,33	16,52	16,65	16,66	14,91	16,36	18,95	22,11	20,94	18,60
bdx2-co-1	bdx2-co-2	10	18,66	20,10	18,14	20,94	16,38	17,07	14,86	12,56	14,23	13,29	14,34	12,91
pes1-co-2	pes1-co-1	10	22,15	23,93	20,44	22,01	32,79	18,67	16,10	12,92	14,53	14,82	14,04	13,86
pes1-co-1	bdx2-co-1	10	20,93	13,71	12,04	12,17	10,33	10,71	8,65	8,80	8,59	9,14	8,05	7,74

Taux de charge des boucles

Boucle	Débit MAX	CHARGE
INFO01	2000	63,50%
INFO03	4000	53,27%
INFO02	4000	40,12%
INFO06	4000	9,74%

Le taux de disponibilité du réseau au cours de l'année 2015 est de 99.989%.



III.6. Evolution générale de l'état des matériels et équipements exploités

Répartiteur	Nombre chassis	Nombre cartes	Capacité	capacité cable de renvoi
LE HAILLAN	1	9	432	512
SAINT MEDARD CERILLAN	1	2	96	128
BLANQUEFORT CENTRE	1	14	672	768
CARBON BLANC	2	26	1248	1344
PAREMPUYRE	2	12	576	704
BRUGES	1	5	240	224
BOULIAC	1	14	672	768
AMBES	1	14	672	848
LE TAILLAN MEDOC	1	12	576	896
SAINT LOUIS DE MONTFERRAND	2	12	576	704
BLANQUEFORT CAYCHAC	3	27	1296	1920
SAINT MEDARD EN JALLES	3	55	2688	3328
MERIGNAC GRANGE NOIRE	1	6	288	448
AMBARES	3	43	2064	2304
LE TAILLAN HONTAINE	1	2	96	128
ARTIGUES HERTZIENNE	2	19	1008	1344
ARTIGUES	2	23	1104	1344
AMBARES SAINT DENIS	1	4	192	256
CESTAS TOCTOUCAU	1	11	528	672
AMBARES BERNATET	1	6	288	128
SAINT AUBIN GENETS	1	2	96	128
MERIGNAC SAINT AUGUSTIN	2	27	1296	1792
BORDEAUX BESSE	2	4	144	128
MERIGNAC BECQUEREL	1	3	144	256
BORDEAUX TOURVILLE	1	3	144	448
MERIGNAC AEROPORT	1	2	96	224
AMBES BEAUREGARD	1	4	192	256
FLOIRAC ZAC DES QUAIS	1	4	192	280
Total	41	361	17232	21520

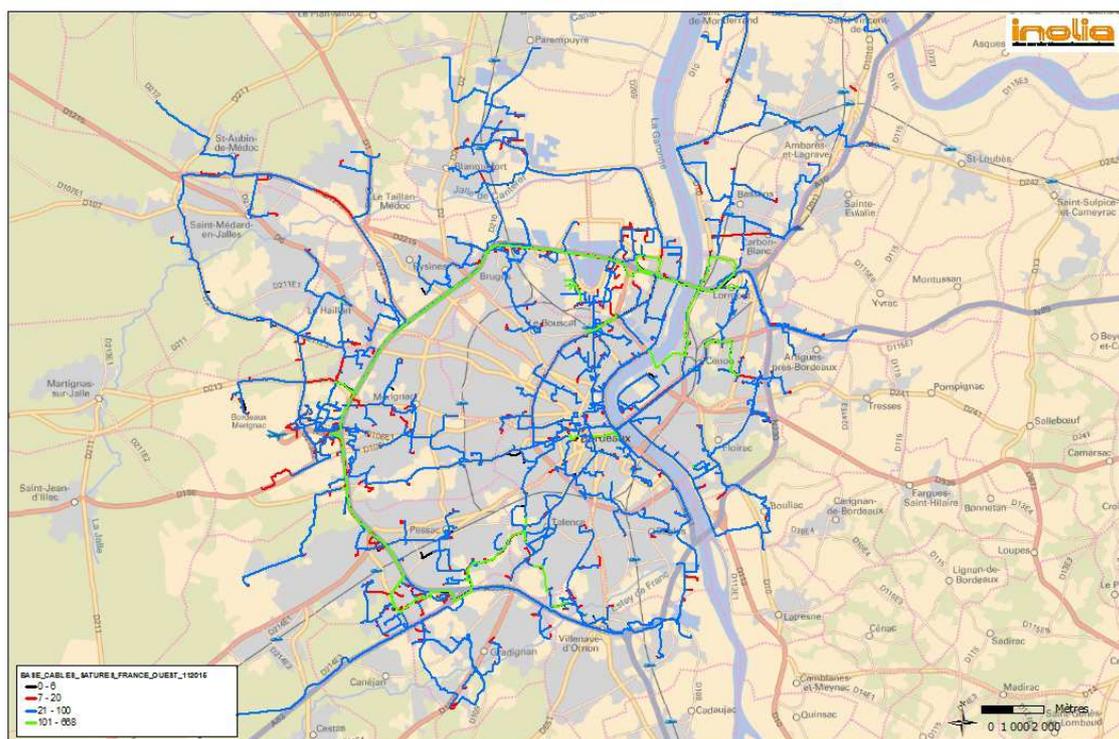
Il ne devrait pas y avoir de nouvelle désaturation sur les NRA en 2016 au vue de la baisse du nombre de clients DSL.

Du fait de la migration de certains clients du POP de Bordeaux vers le POP du Haillan, Inolia a doublé sa capacité de collecte sur ce dernier POP. Compte tenu des ports disponibles sur les différents POP nous n'envisageons pas dans l'année à venir d'extension de capacité pour la collecte des liens LAN to LAN.

Point de collecte	Equipements	Nombre de port	Saturation /équipement	Saturation du POP
POP BORDEAUX	BDX2-SW-2	96	81%	75%
	BDX2-SW-3	144	65%	
	BDX2-SW-S3	144	83%	
POP PESSAC	PES1-SW-2	24	96%	42%
	PES1-SW-3	96	50%	
	PES1-SW-4	96	29%	
	PES1-SW-S1	96	72%	
	PES1-SW-S2	48	83%	
POP LE HAILLAN	HAI1-SW-1	96	50%	50%

Carte de la saturation des câbles à fin 2015 :

Aucun câble n'atteint le niveau de saturation fixé à 70%. La carte ci-dessous donne le nombre de fibres encore à disposition sur les différents tronçons du réseau.



SATURATION NOVEMBRE 2015/ALANDE --- Usage Exteme

Edition du 30/11/2015

Le document est la propriété de la société INOLIA et ne peut être communiqué à un tiers sans autorisation préalable. Reproduction ou adaptation, partielle ou totale, sous quelque forme que ce soit, interdite pour tout pays.

Document confidentiel SFR. Collectivités réalisés à partir de données appartenant à ©IGN - ©NAVTECH - ©CARTOSPHERE 2004/Document non contractuel

III.7. Inventaire des biens de reprise et des biens de retour

L'avenant n°7 indique que l'intégralité des biens de la DSP sont désormais considérés comme des biens de retour, toutefois ceux qui seront construits au cours des 5 dernières années feront l'objet d'une valeur nette comptable.

Tableau de valorisation des biens de retour passif hors hébergement.

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B0T01	BOULEVARD MONTESQUIEU - RUE DU MARECHAL LECLERC	235 ml
2B0T02	RUE GABRIEL PERY - LE BOUSCAT	529 ml
2B0T03	CHEMIN DE LA HUTTE - BRUGES	197 ml
2B0T04	RUE NOTRE DAME - BORDEAUX	687 ml
2B0T05	RUE MARX DORMOY - LE BOUSCAT	290 ml
2B0T07	RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY - BLANQUEFORT	187 ml
2B0T08	AVENUE DU BOURGAILH - PESSAC	1 337 ml
2B0T09	P.A.E DE CERILLAN - SAINT MEDARD EN JALLES	1 468 ml
2B0T10	RUE DE LANDEGRAND - PAREMPUYRE	210 ml
2B0T11	RUE LAROCHEFOUCAUD - BASSENS	714 ml
2B0T12	RUE FERBOS - BORDEAUX	801 ml
2B0T13	AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - AMBES	205 ml
2B0T14	AVENUE DE THOUARS - TALENCE	1 244 ml
2B0T15	AVENUE DE LA PRAIRIE - ARTIGUES PRES BORDEAUX	330 ml
2B0T16	PARC D'ACTIVITE DE BOCEAN - AMBARES ET LAGRAVE	442 ml
2B0T17	RUE DE GUYENNE - BLANQUEFORT	358 ml
2B0T18	RUE DES DOUVES - BORDEAUX	392 ml
2B0T19	ZAC MOULINEAU - EYSINES	1 019 ml
2B0T20	RUE DES PRIMEVERES - LORMONT	391 ml
2B0T21	AVENUE DE SERMIROT - FLOIRAC	284 ml
2B0T22	AVENUE DES MARRONNIERS - MERIGNAC	969 ml
2B0T23	AVENUE GAUTHIER LAGARDERE - LE BOUSCAT	645 ml
2B0T24	PAE MONTESQUIEU - MERIGNAC	384 ml
2B0T25	AVENUE CHATEAU PICHON - PAREMPUYRE	447 ml
2B0T26	AVENUE DU MARECHAL LECLERC - TALENCE	68 ml
2B0T27	RUE DE SUZON - TALENCE	111 ml
2B0T28	AVENUE DE BELFORT - AVE DES EYQUEMS - MERIGNAC	1 613 ml
2B0T29	AVENUE JEANNE D'ARC - BEGLES	123 ml
2B0T30	PrÚ-validation	201 ml
2B0T31	RUE YVONNE ET ROBERT NOUTARY	295 ml
2B0T32	RUE DES ETUVES - BORDEAUX	592 ml
2B0T33	RUE MICHEL MONTAIGNE - LORMONT	608 ml
2B0T34	RUE BAUREIN - BORDEAUX	55 ml
2B0T35	AVENUE DU CANADA - PESSAC	613 ml
2B0T36	RUE TRAVERSANNE - BORDEAUX	176 ml
2B0T37	RUE DES CHENES - FLOIRAC	193 ml
2B0T38	RUE JULES GUESDE - CENON	350 ml
2B0T39	CARREFOUR BONARDEL - POINCARE - VILLENAVE D'ORNON	219 ml
2B0T40	RUE DE CAUDERAN - LE BOUSCAT	372 ml
2B0T41	RUE CRUCHINET - BORDEAUX	172 ml
2B0T42	RUE DE LA CAPE - BORDEAUX	344 ml
2B0T43	AVE DOCTEUR NANCEL PENARD - PESSAC	640 ml
2B0T44	RUE SAINT REMI - BORDEAUX	79 ml
2B0T45	RUE DU PROFESSEUR ARNOZAN - LE BOUSCAT	216 ml
2B0T46	RUE FERBEYRE - BORDEAUX	295 ml
2B0T47	VOIE NOUVELLE ENSAM - TALENCE	417 ml
2B0T48	PISTE CYCLABLE - PESSAC	1 367 ml
2B0T49	RUE RENE BALLOUX	335 ml
2B0T50	ROUTE DU MEDOC	1 002 ml
2B0T51	AVENUE DE PAGNOT - ST MEDARD EN JALLES	228 ml
2B0T52	RUE DU JONC - BORDEAUX	123 ml
2B0T53	RUE EMILE LARRIEU - AMBARES ET LAGRAVE	348 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B0T54	RUE DU CARDINAL RICHAUD - BORDEAUX	145 ml
2B0T55	PLACE PICARD - BORDEAUX	479 ml
2B0T57	CHEMIN GASTON - VILLENAVE D'ORNON	509 ml
2B0T58	AVENUE D'AQUITAINE - RUE PIERRE MARTIN - BRUGES	802 ml
2B0T59	LORMONT VOLTAIRE	182 ml
2B0T60	RUE GOBOLES AMBARES - BASSENS	1 030 ml
2B0T61	RUE DES TREYTINS - EYSINES	690 ml
2B0T62	ALLEE DES FLEURS - LE TAILLAN MEDOC	627 ml
2B0T63	RUE PASTEUR - TALENCE	222 ml
2B0T64	RUE LAUGAA-DUCOURT - PESSAC	79 ml
2B0T66	AVENUE DE PARIS - LORMONT	707 ml
2B0T67	AVENUE DE LA SOMME - MERIGNAC	1 139 ml
2B0T68	CENTRE BOURG - VILLENAVE D'ORNON	713 ml
2B0T69	AVENUE DU HAILLAN - ST MEDARD EN JALLES	941 ml
2B0T70	AVENUE DE NOES - PESSAC	272 ml
2B0T71	POLE INTERMODAL - PAREMPUYRE	210 ml
2B1T01	Boucle BRC - CUB	52 436 ml
2B1T02	Penetrante SUD	12 556 ml
2B1T03	PENETRANTE NORD	12 003 ml
2B1T04	DESATURATION ROCADE	57 ml
2B2T01	TRAM LIGNE A	24 298 ml
2B2T02	TRAM LIGNE B	17 872 ml
2B2T03	TRAM LIGNE C	11 373 ml
2B2T04	ILOT ARMAGNAC - BORDEAUX	973 ml
2B2T68	ESPACE BLERIoT	203 ml
2B3T01	Chambre rue de Bordeaux - URAD Parempuyre	473 ml
2B3T02	URAD BLANQUEFORT - BLANQUEFORT	4 241 ml
2B3T03	Rond Point Jean Duvert - DRAF / LycUe Agricole	438 ml
2B3T04	MAIRIE DE BLANQUEFORT	580 ml
2B3T05	ZI BLANQUEFORT - LYCEE PROFESSIONNEL	1 225 ml
2B3T06	Jalle Noire - Zone Fret Bruges	1 989 ml
2B3T07	CHAMBRE RUE GUYNEMER - SITE CASTEL VINS	1 246 ml
2B3T08	BRC SARREAU - MAIRIE PAREMPUYRE	8 763 ml
2B3T09	Boucle Net Center - Bordeaux Lac	5 720 ml
2B3T10	D 113 - MAIRIE D'AMBES	1 212 ml
2B3T11	D113 - ROUTE FORT LAJARD	2 281 ml
2B3T12	URA Avenue Labarde - C.U.B	23 ml
2B3T13	D113 - MAIRIE DE SAINT LOUIS MONTFERRAND	2 928 ml
2B3T14	CHAMBRE D113 - MAIRIE SAINT VINCENT DE PAUL	4 552 ml
2B3T15	D 113 - MAIRIE AMBARES	3 948 ml
2B3T16	MAIRIE AMBARES- 1 CIRCONSCRIPTION	2 336 ml
2B3T17	MAIRIE DE BASSENS	2 361 ml
2B3T18	MAIRIE DE BASSENS - MAIRE DE CARBON BLANC	1 296 ml
2B3T19	Mairie de Carbon Blanc - URAD FT	334 ml
2B3T20	AVENUE FRANKLIN BASSENS - BEC D'AMBES	22 863 ml
2B3T21	ZONE MILLAC - CIMETIERE RIVE DROITE	1 033 ml
2B3T22	RACCORDEMENT CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL AMBARES	263 ml
2B3T23	ZONE DU MILLAC - MAIRIE ARTIGUES	1 357 ml
2B3T24	JEAN ZAY - URAD ARTIGUES	966 ml
2B3T25	RACCO CRNA-CESNAC	406 ml
2B3T26	LORMONT CMLS	170 ml
2B3T27	INTERCONNEXION GIRONDE HAUT DEBIT - GRADIGNAN	427 ml
2B3T29	RACCORDEMENT SPIE - TALENCE	23 ml
2B3T30	Tram Av Carnot - Polyclinique Genon	617 ml
2B3T31	INTERCONNEXION GIRONDE HAUT DEBIT - ST VINCENT DE PAUL	1 030 ml
2B3T32	PLACE STALINGRAD - LOTISSEMENT VIMENEY	4 199 ml
2B3T33	ZA DE PINEL - MAIRIE DE BOULIAC	3 137 ml
2B3T34	FLOIRAC OBSERVATOIRE	367 ml
2B3T35	RACCORDS TRAMWAY - LES MONDAULTS	4 635 ml
2B3T36	RACCORDEMENT CTM - VILLENAVE D'ORNON	3 239 ml
2B3T37	ADDUCTION MEDECINS SANS FRONTIERE	290 ml
2B3T38	RACCORDEMENT EDF - AMBES	322 ml
2B3T39	SITE MEGEVIE - URAD GRADIGNAN	3 190 ml
2B3T40	URAD GRADIGNAN - ARRCO - MAIRIE DE GRADIGNAN	4 502 ml
2B3T41	TPC ROCADE - UCSA	371 ml
2B3T42	4 CIRCONSCRIPTION - PESSAC BERSOL - NEWTON	1 370 ml
2B3T43	RACCORDEMENT LEROY MERLIN - FLOIRAC	505 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B3T44	SITE BRC CLAVE - 4 CIRCONSCRIPTION PESSAC	1 331 ml
2B3T45	ZA Haut Leveque - CHR Haut Leveque	3 337 ml
2B3T46	ZA BECQUEREL - MERIGNAC	771 ml
2B3T47	AVENUE HENRY LE CHATELIER - MERIGNAC	825 ml
2B3T48	ZAC JEAN ZAY	927 ml
2B3T49	URA PESSAC ALOUETTE	975 ml
2B3T50	ALLEE DES GRILLONS - PESSAC	1 379 ml
2B3T51	PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE - LORMONT	643 ml
2B3T52	ZAC DES QUAIS - FLOIRAC	3 361 ml
2B3T53	MAGRET - CASSIN	2 006 ml
2B3T54	SITE PAS DE LA COTE - POP INTERROUTE	828 ml
2B3T55	ROND POINT MARCEL DASSAULT - IMA	3 087 ml
2B3T57	RACCORDEMENT MARIE BRIZARD	21 ml
2B3T58	ZONE D'ACTIVITES DE MERIGNAC	7 558 ml
2B3T59	ZONE INDUSTRIELLE DE LISSANDRE	55 ml
2B3T60	BRC Gradignan - URAD Toctoucau	12 948 ml
2B3T61	AVENUE DE LA LIBERATION - URA LORMONT	524 ml
2B3T62	LYCEE LES IRIS	298 ml
2B3T63	MAIRIE DE CENON	152 ml
2B3T64	RACCORDEMENT ALEMA AUTOMATION	26 ml
2B3T65	RACCORDEMENT COVERIS	34 ml
2B3T66	RACCORDEMENT CORTIX	33 ml
2B3T67	RACCORDEMENT GROUPE ONE POINT	18 ml
2B3T68	URA SAINT MEDARD - COEUR DE JALLES	975 ml
2B3T69	1 ERE CIRCONSCRIPTION - ZI SAINT LOUBES	3 009 ml
2B3T70	AVENUE DU 11 NOVEMBRE - RD POINT DU PORT DU ROY	7 638 ml
2B3T71	MAIRIE BLANQUEFORT - URA BLANQUEFORT	756 ml
2B3T72	RACCORDEMENT OCIANE BASSENS	1 380 ml
2B3T73	4 CIRCONSCRIPTION - PESSAC BERSOL - NEWTON	1 584 ml
2B3T74	RESIDENCE LE GRAND CAILLOU	349 ml
2B3T75	KPMG	661 ml
2B3T76	VOIE ROMAINE PESSAC	803 ml
2B3T77	PARC PALMER	148 ml
2B3T78	CLINIQUE DES 4 PAVILLONS	172 ml
2B3T79	RACCORDEMENT ARRCO	3 115 ml
2B3T80	RACCORDEMENT JAMMES	230 ml
2B3T82	MERIGNAC NRHD AEROPORT KENNEDY	539 ml
2B3T83	MERIGNAC NRAHD GRANGE NOIRE	206 ml
2B3T84	BECQUEREL	93 ml
2B3T85	Avenue J AURIOL - Site de chambres de NADAR	718 ml
2B3T86	RACCORDEMENT SNPE-CAEPE	5 388 ml
2B3T87	SITE CROIX ROUGE - URAD ARTIGUES	4 836 ml
2B3T88	BERLINCAN - ST MEDARD EN JALLES	303 ml
2B3T89	ZAC MERMOZ	2 631 ml
2B3T90	Chambre Av Marcel Dassault - Avenue Magudas	1 527 ml
2B3T91	CAA Eysines - Cezane	969 ml
2B3T92	CAA Eysine - Mairie Eysines	1 187 ml
2B3T93	BRC Sarreau - POP Inolia (RTE Eysines)	1 423 ml
2B3T94	HOTEL DE VILLE DE SAINT AUBIN DU MEDOC	2 396 ml
2B3T95	CHAMBRE INOLIA - HOTEL DE VILLE DU TAILLAN MEDOC	2 831 ml
2B3T96	CHAMBRE AVENUE DE MAGUDAS - BERLINCAN	3 842 ml
2B3T97	ZAC LA MORANDIERE - PARC AEROTECHNOLOGIQUE	4 402 ml
2B3T98	RACCORDEMENT CETE	4 152 ml
2B3T99	URA Saint Medard en Jalles - Site BRC Antoune	8 776 ml
2B4T01	Chambre BRC - POP MCI	875 ml
2B4T02	MAIRIE BRUGES - MAIRIE LE BOUSCAT	5 165 ml
2B4T03	Raccordement CitÚ Administrative	221 ml
2B4T04	Zone Artisanal FIEUSAL	1 125 ml
2B4T05	RACCORDEMENT AQUITEM	908 ml
2B4T06	POLYCLINIQUE DES CEDRES - MERIGNAC	292 ml
2B4T07	MERIGNAC CENTRE - CLINIQUE CHIRURGICALE	299 ml
2B4T08	MAIRIE DE MERIGNAC	348 ml
2B4T09	RACCORDEMENT LEROY MERLIN - MERIGNAC	468 ml
2B4T10	Site BRC Nadar - Place Charles de Gaulle	3 730 ml
2B4T11	Interconnexion Numericable	56 ml
2B4T12	RACCORDEMENT MACSF	81 ml
2B4T13	Avenue Pasteur - Mairie Pessac	2 222 ml
2B4T14	AVENUE PEY BERLAND - CLINIQUE MUTUALISTE	895 ml
2B4T17	Boulevard Alfred Daney - Signalisation CUB	658 ml
2B4T18	Chambre Bechade - Chambre Pellegrin	404 ml
2B4T19	RACCORDEMENT IMMOCHAN	112 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B4T20	MAIRIE MERIGNAC - LE FRANCE	314 ml
2B4T21	RACCORDEMENT MEDIBIO	1 364 ml
2B4T22	Bld President WILSON - SAIO	218 ml
2B4T23	Bld President Wilson - CAA Cauderan	1 139 ml
2B4T25	CLINIQUE SAINT AUGUSTIN - RUE VERTE - MERIGNAC	2 202 ml
2B4T29	CHAVAILLES RACCORD TRAM	4 590 ml
2B4T30	RACCORDEMENT NODEB - G2R330146	30 ml
2B4T36	CHAMBRE TRAM - CENTRE CONDORCET	86 ml
2B4T37	UNITEC / ROCADE PESSAC	862 ml
2B4T38	COURS DE LA LIBERATION - ECOLE DE MANAGEMENT	2 162 ml
2B4T39	SITE BRC CASSIN ALLEE JAMES WATT - MERIGNAC	2 585 ml
2B4T40	PARC CHEMIN LONG MERIGNAC	2 734 ml
2B4T41	SITE DE CHAMBRE AVE DES 40 JOURNAUX/PLACE DE LATULE-BRC SC	1 327 ml
2B4T43	URA BORDEAUX NORD - TERMINUS TRAMWAY	610 ml
2B4T44	VOIE DESSERTTE OUEST	3 570 ml
2B4T45	MERIGNAC IUFM	1 398 ml
2B4T49	PESSAC SAIGE	1 438 ml
2B4T50	DIRECTION GENERALE DUBERNAT	2 796 ml
2B4T51	PLACE CHARLES DE GAULLE EST - MERIGNAC	95 ml
2B4T53	CHAMBRE TRAM - CENTRE CONDORCET	102 ml
2B4T56	RACCORDEMENT MAC	129 ml
2B4T58	RACCORDEMENT BE MANAGEMENT	195 ml
2B4T60	OCIANE LE BOUSCAT	614 ml
2B4T62	INTERCONNEXION URA PESSAC CENTRE	350 ml
2B4T64	RACCORDEMENT FILHET ALLARD	189 ml
2B4T65	RACCORDEMENT ERDF	8 ml
2B4T66	RACCORDEMENT NODE B - G2R330111	213 ml
2B4T68	RACCORDEMENT MERIGNAC LANGUEDOC	271 ml
2B4T72	RACCORDEMENT SEMCB	57 ml
2B4T73	RUE DE LA BECHADE - BORDEAUX	632 ml
2B4T75	PLACE CHARLES DE GAULLE OUEST - MERIGNAC	551 ml
2B4T76	BERGES DU LAC - BORDEAUX	3 089 ml
2B4T77	RACCORDEMENT SELARL IMAGERIE MEDICALE DU TRUC	430 ml
2B4T78	RACCORDEMENT MAIRIE LE BOUSCAT - SITE CHENERAIE	802 ml
2B4T79	RUE ALFRED BERT - BRUGES	693 ml
2B4T80	RUE GEORGES LAFONT - LE BOUSCAT	305 ml
2B4T81	RACCORDEMENT MEDA MANUFACTURING	704 ml
2B4T83	RACCORDEMENT LYCEE FERNAND DAGUIN	665 ml
2B4T84	RACCORDEMENT LYCEE POLYVALENT ALFRED KASTLER	1 ml
2B4T85	RACCORDEMENT LYCEE PAPE CLEMENT	804 ml
2B4T86	ZAC TASTA PHASE 3 - BRUGES	1 114 ml
2B4T87	RACCORDEMENT LEROY MERLIN DEPOT BORDEAUX LAC	306 ml
2B5T01	Boulevard Alfred Daney - Chambre 8 Circonscription	830 ml
2B5T02	BLD ALFRED DANAY - CUB DEPOT LATULE	262 ml
2B5T03	PLACE LATULE- A URBA- POP COGENT	1 153 ml
2B5T04	RUE NEW YORK - BORDEAUX	572 ml
2B5T06	BOULEVARD GODARD - CLINIQUE TIVOLI	315 ml
2B5T07	EDF AVENUE EMILE COUNORD - BORDEAUX	116 ml
2B5T08	RACCORDEMENT AEC	216 ml
2B5T09	ECOLE DES AFFAIRES - LYCEE JEAN CONDORCET	1 421 ml
2B5T10	BOULEVARD PRESIDENT WILSON - CAMILLE JULIAN	1 093 ml
2B5T11	RUE NAUJAC - LYONNAISE DES EAUX	345 ml
2B5T12	RACCORDEMENT CPAM	27 ml
2B5T13	RACCORDEMENT UNADEV	12 ml
2B5T14	RACCORDEMENT SCI PETIT CINEMA	56 ml
2B5T15	URAD CHARTRONS - BORDEAUX	143 ml
2B5T16	RACCORDEMENT MAIRIE DE QUARTIER GRAND PARC	18 ml
2B5T17	RACCORDEMENT CCI	346 ml
2B5T18	RUE NAUJAC - MUSEUM HISTOIRE NATURELLE	885 ml
2B5T19	RACCORDEMENT BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE QUARTIER	70 ml
2B5T20	RACCORDEMENT BIBLIOTHEQUE GRAND PARC	44 ml
2B5T21	RACCORDEMENT CRECHE GRAND PARC	21 ml
2B5T22	RACCORDEMENT BOCCHIO	227 ml
2B5T23	RACCORDEMENT CRDP AQUITAINE	272 ml
2B5T24	COURS D'ALBRET- MUSEE DES ARTS DECORATIFS	169 ml
2B5T25	ZAC COEUR DE BASTIDE - RUE ABADIE	3 863 ml
2B5T26	BORDEAUX CENTRE MERIADECK	3 958 ml
2B5T27	ILOT BONNAC NORD - BORDEAUX	1 069 ml
2B5T28	RACCORDEMENT J. DELMAS	216 ml
2B5T29	ZAC QUEYRIES - BORDEAUX	1 885 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B5T30	COEUR DE BASTIDE - ZA DES QUEYRIES	991 ml
2B5T31	RACCORDEMENT BOURSE DE L'IMMOBILIER	5 ml
2B5T32	POLE REALITE VIRTUELLE	608 ml
2B5T33	ADDUCTION RECTORAT	128 ml
2B5T34	JARDIN PUBLIC - AUTOCONTACT	560 ml
2B5T35	CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	950 ml
2B5T36	FOURRIERE	206 ml
2B5T37	BOULEVARD GODARD - BORDEAUX	207 ml
2B5T38	RACCORDEMENT CAPC + JARDIN PUBLIC	10 ml
2B5T39	PORT AUTONOME	40 ml
2B5T40	RACCORDEMENT BU PLURIDISCIPLINAIRE	63 ml
2B5T41	RUE DU DOMAINE DEVIENNE - BORDEAUX	321 ml
2B5T42	RUE PIERRE CHARREAU - BORDEAUX	154 ml
2B5T43	RACCORDEMENT CLIENT CHAMBRE AGRICULTURE	344 ml
2B5T44	DISTRIBUTION INTERNATIONALE DES VINS	292 ml
2B5T45	HOPITAL CHARLES PERRENS - ANNEXE CATTP SHMA	621 ml
2B5T46	HOPITAL CHARLES PERRENS - ANNEXE DIR SHMA	336 ml
2B5T47	RUE DE LA ROUSSELLE - BORDEAUX	608 ml
2B5T48	RACCORDEMENT PTC MARECHAL JUIN	202 ml
2B5T49	RACCORDEMENT PISCINE OLYMPIQUE	62 ml
2B5T50	RACCORDEMENT AQUITANIS ARTUS	34 ml
2B5T51	RACCORDEMENT H&A LOCATION	183 ml
2B5T52	RACCORDEMENT TV7	71 ml
2B5T53	RACCORDEMENT LYCEE ST LOUIS	41 ml
2B5T54	RACCORDEMENT IMAGINE EDITION - CITE MONDIALE	157 ml
2B5T55	QUAI DU MAROC - BORDEAUX	312 ml
2B6T01	BOUYGUES	7 285 ml
2B6T02	RACCORDEMENT LES PORTES DE BEGLES	38 ml
2B6T03	ZAC TARTIFUME - LOTISSEMENT ARTISANAL TARTIFUME	512 ml
2B6T08	ZAC MADERE - SDIS	1 912 ml
2B6T09	ZAC MADERE - MAISON SANTE BAGATELLE	3 094 ml
2B6T10	RACCORDEMENT GENERALI ADDUCTION 2	29 ml
2B6T14	BORDEAUX GERTRUDE - BARRIERE PESSAC	358 ml
2B6T15	RACCORDEMENT INSTITUT BERGONIE	116 ml
2B6T16	RUE DANDICOLLE - POLYCLINIQUE TONDU	136 ml
2B6T18	CROUS - IUT RENAUEL	510 ml
2B6T19	GIP POLE UNIVERSITAIRE	728 ml
2B6T21	ABC - COURS DE LA MARNE	980 ml
2B6T23	RESIDENCE BUDOS	152 ml
2B6T25	NODE B - TALENCE ROUGET DE L'ISLE	1 421 ml
2B6T26	RUE PAUL LOUIS LANDE - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES	1 031 ml
2B6T27	THOUARS - LYCEE VICTOR LOUIS	332 ml
2B6T28	Kastler - Mairie de Talence	897 ml
2B6T29	Rie Pierre Noailles - TRAM	983 ml
2B6T31	MAIRIE DE TALENCE	245 ml
2B6T33	BARRIERE DE BEGLES - BORDEAUX	1 535 ml
2B6T36	UNIVERSITE BORDEAUX II VICTOIRE	155 ml
2B6T37	RACCORDEMENT RESTAURANT UNIVERSITAIRE CAPU	69 ml
2B6T38	RACCORDEMENT INRA	183 ml
2B6T39	RACCORDEMENT HOPITAL ROBERT PICQUE	579 ml
2B6T40	RUE ELIE GINTRAC - BORDEAUX	154 ml
2B6T42	RACCORDEMENT AQUITANIS TALENCE	16 ml
2B6T43	NODE B VILLENAVE JULES VERNE	169 ml
2B6T44	RACCORDEMENT BORDEAUX CITE U	303 ml
2B6T45	RACCORDEMENT NODE B VILLENAVE PIQUET	329 ml
2B6T46	RACCORDEMENT TALENCE CRESPIY	230 ml
2B6T47	RACCORDEMENT NODE B - G2R330933	3 ml
2B6T48	RACCORDEMENT AQUITANIS	7 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B6T49	CHEMIN DE LEYSOTTE NORD - VILLENAVE D'ORNON	32 ml
2B6T50	ZAC DU QUARTIER DE LA MAIRIE - BEGLES	429 ml
2B6T52	RACCORDEMENT TLR ARCHITECTURE ET ASSOCIES	668 ml
2B6T53	RACCORDEMENT LYCEE NICOLAS BREMONTIER	683 ml
2B7T01	JEAN ZAY - EDF-GDF	299 ml
2B7T02	SITE PHOTONIS HOLDING	388 ml
2B7T03	TRAM - MISSION DEV ECONOMIQUE	71 ml
2B7T04	VDO- BOUYGUES TELECOM	229 ml
2B7T05	ZAC TARTIFUME - COREP	270 ml
2B7T06	SDIS BRUGES	162 ml
2B7T07	ZAC COEUR DE BASTIDE - SUD OUEST	1 028 ml
2B7T08	TRAM LIGNE B - MEDIATHEQUE DE PESSAC	902 ml
2B7T09	BOURGHAIL - URA PESSAC ALOUETTE	1 658 ml
2B7T10	POLICE MUNICIPALE - MAIRIE - EDUCATION	297 ml
2B7T11	DECHETTERIE - ESPACE VERTS DE PESSAC	829 ml
2B7T12	PAO SYSTEM - LE HAILLAN	424 ml
2B7T13	SDIS BASSENS	380 ml
2B7T14	RACCORDEMENT GESTFORM	147 ml
2B7T15	TRAM LIGNE C - EDF	154 ml
2B7T16	HAUT LEVEQUE - THALES	527 ml
2B7T17	ZONE ARTISANALE AIRSPACE	281 ml
2B7T18	VDO- SDIS PAUL SALDOU	133 ml
2B7T19	RACCORDEMENT ADAPEI	303 ml
2B7T20	PARC CIMETIERE - DECHETTERIE	3 458 ml
2B7T21	SDIS BENAUGE	43 ml
2B7T22	CCAS - PESSAC	307 ml
2B7T23	O.C.E.	370 ml
2B7T24	RACCORDEMENT HANDICALL	249 ml
2B7T25	RACCORDEMENT CNAMTS	70 ml
2B7T26	RACCORDEMENT SPIE PESSAC	71 ml
2B7T27	RACCORDEMENT S3G PESSAC	27 ml
2B7T28	S3G PESSAC SIEGE	21 ml
2B7T29	RACCORDEMENT VERCERAL	188 ml
2B7T30	SDIS ORNANO	4 ml
2B7T31	SIEGE DU SDIS	13 ml
2B7T32	INTERCO A. DANAY - VITAL MAREILLE	96 ml
2B7T33	GAZ BORDEAUX - ADDUCTION 2 PONT D'AQUITAINE	41 ml
2B7T34	PELLEGRIN ADDUCTION 2	5 ml
2B7T35	CHU ARNOZAN	43 ml
2B7T36	CHU HAUT LEVEQUE	66 ml
2B7T37	HOPITAL SAINT ANDRE ADDUCTION 2	57 ml
2B7T38	HOPITAL SAINT ANDRE ADDUCTION 1	60 ml
2B7T39	SDIS BORDEAUX NORD	86 ml
2B7T41	SDIS BASSENS BEAUVAL	2 814 ml
2B7T42	ADAPEI - BRUGES	353 ml
2B7T43	EUROVIA	423 ml
2B7T44	S.G.A.R.	33 ml
2B7T46	RACCORDEMENT ECCTA	287 ml
2B7T47	PARC AUTO BEGLES	23 ml
2B7T48	2EME CIRCONSCRIPTION	7 ml
2B7T49	RACCORDEMENT OCIANE TALENCE	1 102 ml
2B7T50	RACCORDEMENT MAISON MARCADE - PESSAC	194 ml
2B7T51	CRECHE CALUNE - SALLE BELLEGRAVE - PESSAC	980 ml
2B7T53	RACCO PESSAC RPA LES TULIPES	131 ml
2B7T54	RACCORDEMENT CHEOPS ADDUCTION 1	823 ml
2B7T55	RACCORDEMENT EDF LE BOUSCAT	71 ml
2B7T56	RACCORDEMENT CHEOPS ADDUCTION 2	1 338 ml
2B7T57	TENEO VIEILLE TOUR	58 ml
2B7T58	RACCORDEMENT AXYUS	92 ml
2B7T59	RACCORDEMENT OCIANE PORTES DIJEAUX	136 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B7T60	RACCORDEMENT ORSUD	67 ml
2B7T61	RACCORDEMENT OCIANE COURS PORTAL	122 ml
2B7T62	ZA LA MOULINATTE - SOPCZ	373 ml
2B7T63	RACCO MAIRIE MERIGNAC	135 ml
2B7T64	RACCORDEMENT OCIANE BASTIDE	21 ml
2B7T65	TENEO 7 EME ART	56 ml
2B7T66	RACCORDEMENT PORT AUTONOME CAPITAINERIE	16 ml
2B7T67	RACCORDEMENT POLICE MUNICIPALE - CENON	555 ml
2B7T68	RACCORDEMENT CENON POLE SOCIAL	139 ml
2B7T69	RACCORDEMENT LEROY MERLIN BORDEAUX LAC	251 ml
2B7T70	RACCORDEMENT OCIANE GRADIGNAN	417 ml
2B7T71	NETCENTER - HANDICALL	1 509 ml
2B7T73	RACCORDEMENT EDF EYSINES	536 ml
2B7T74	RACCORDEMENT I2S	22 ml
2B7T80	GIRONDE HAUT DEBIT - INTERCO BLANQUEFORT	1 743 ml
2B7T81	INTERCO GIRONDE NUMERIQUE - BOULIAC	2 237 ml
2B7T82	RACCORDEMENT CUB LE HAILLAN	26 ml
2B7T83	RACCORDEMENT EUROVIA	18 ml
2B7T84	RACCORDEMENT NODE B - G2R331501	141 ml
2B7T85	RACCORDEMENT NODE B - G2R330831	67 ml
2B7T86	RACCORDEMENT AQUITANIS THIBAUD	125 ml
2B7T87	RACCORDEMENT CCIB - CENTRE DE FORMATION	206 ml
2B7T88	RACCORDEMENT SELARL IMAGERIE MEDICALE NEGREVERGNE	2 693 ml
2B7T89	RACCORDEMENT MICHELIN - SIMOREP ET CIE - BASSENS	536 ml
2B7T90	RACCORDEMENT ECF	110 ml
2B7T98	HOTEL PREFECTORAL	185 ml
2B7T99	CITE PHOTONIQUE - PESSAC	572 ml
2B8T01	RUE D OLIVE - PAREMPUYRE	627 ml
2B8T02	RUE SAINT FRANCOIS XAVIER - GRADIGNAN	517 ml
2B8T03	CHEMIN DES PLATEAUX - FLOIRAC	290 ml
2B8T05	RUE RENE GOBLET - TALENCE	578 ml
2B8T07	CARREFOUR ANATOLE FRANCE - CENON	160 ml
2B8T08	RUE EMILE ZOLA - CENON	189 ml
2B8T09	RUE DE SOLESSE - BLANQUEFORT	426 ml
2B8T10	RUE GASTON SCHNEGG - BORDEAUX	134 ml
2B8T11	RUE CAMILLE MONTOYA - PAREMPUYRE	449 ml
2B8T14	AVENUE DE L'HIPPODROME - EYSINES	1 197 ml
2B8T15	CHATEAU DU PRINCE NOIR - LORMONT	336 ml
2B8T16	RUE YVES GLOTIN - BORDEAUX	721 ml
2B8T17	CLINIQUE SAINT AUGUSTIN - RUE VERTE - MERIGNAC	8 ml
2B8T18	RUE DU REPOS - BLANQUEFORT	235 ml
2B8T20	RUE PAUL CAMELLE - BORDEAUX	226 ml
2B8T21	M.S.F. AVENUE DE L'ARGONNE - MERIGNAC	242 ml
2B8T23	RUE DE LA VIERGE - AMBARES	395 ml
2B8T24	AVENUE LOUIS BARTHOUSSE - BORDEAUX	527 ml
2B8T25	CHEMIN DE MALUS - BOULIAC	213 ml
2B8T26	ACTIPOLIS/GRADIGNAN	458 ml
2B8T27	AVENUE DU STADE - LE TAILLAN	190 ml
2B8T28	RUE DE LOS HEROS - LE HAILLAN	150 ml
2B8T29	EGLISE ROMANE - ARTIGUES PRES BORDEAUX	1 753 ml
2B8T30	RUE GALUS - MERIGNAC	351 ml
2B8T31	RUE DU JARTEAU - BRUGES	151 ml
2B8T33	PONT DU GUIT - BORDEAUX	137 ml
2B8T34	AVENUE NANCEL PENARD - PESSAC	257 ml
2B8T35	RUE MARCEL PALACIN - AMBARES ET LAGRAVE	527 ml
2B8T36	RUE ALEXIS LABRO - BEGLES	500 ml
2B8T37	LOTISSEMENT LE HAMEAU DU PETIT BOIS	907 ml
2B8T38	RUE DE L'ESCAN - CENON	374 ml
2B8T39	PARC DES EXPOSITIONS - BRUGES	928 ml
2B8T40	ROND POINT DE FEYDIT - SAINT MEDARD EN JALLES	249 ml
2B8T42	SAINT EXUPERY MERIGNAC	147 ml
2B8T43	AVENUE PIERRE WIEHN - PESSAC	1 070 ml
2B8T44	PESSAC BELLEGRAVE	138 ml
2B8T45	RUE DURCY - BEGLES	451 ml
2B8T46	RUE POMEAU DELILLE - BLANQUEFORT	771 ml
2B8T47	CHEMIN DE L'ARTIGUE - BRUGES	530 ml
2B8T48	AVENUE DU 8 MAI 1945 - BLANQUEFORT	652 ml
2B8T49	RUE CALIXTE CAMELLE	591 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B8T50	RUE DES TERRES DE BORDES - BORDEAUX	426 ml
2B8T51	RUE DE LA COLONNE - BRUGES	100 ml
2B8T53	RUE NAUDET - GRADIGNAN	846 ml
2B8T54	RUE BLANQUI - LE BOUSCAT	470 ml
2B8T56	RUE ETIENNE MARCEL - PESSAC	275 ml
2B8T58	RUE TEULERE - BORDEAUX	240 ml
2B8T59	PLACE DELERME - BORDEAUX	161 ml
2B8T60	CHEMIN DE COUHINS - VILLENAVE D'ORNON	1 069 ml
2B8T61	AVENUE DU GENERAL LECLERC - PESSAC	3 387 ml
2B8T62	AVENUE DE MADRAN - PESSAC	805 ml
2B8T63	COURS DE LA MARNE- BORDEAUX	140 ml
2B8T64	RUE CHEVALIER DE LA BARRE - BEGLES	241 ml
2B8T65	RUE GEORGES CLEMENCEAU - LE HAILLAN	325 ml
2B8T66	RUE DES MARGUERITES - LORMONT	253 ml
2B8T67	AVENUE DE PARIS - LORMONT	1 447 ml
2B8T68	RUE CHARLES DOMERCQ - BORDEAUX	453 ml
2B8T69	RUE EDMOND FAULAT - AMBARES	508 ml
2B8T71	AVENUE VOLTAIRE - SAINT MEDARD EN JALLES	417 ml
2B8T72	RUE DES AYRES - BORDEAUX	73 ml
2B8T73	RUE NICOLAS BEAUJON - LORMONT	445 ml
2B8T74	RUE COLBERT - LE HAILLAN	199 ml
2B8T75	RUE CONDORCET - LORMONT	141 ml
2B8T78	RUE GEORGES BOUBES - BORDEAUX	149 ml
2B8T79	PLACE DE LA LIBERTE - BEGLES	75 ml
2B8T81	RUE FERDINAND BUISSON - LE BOUSCAT	71 ml
2B8T82	AVENUE DE LA BELLE ETOILE - BOULIAC	719 ml
2B8T84	AVE DU GAL DE GAULLE-RTE DE PAUILLAC - BLANQUEFORT - EYSINE	2 028 ml
2B8T86	RUE ACACIAS - BRUGES	148 ml
2B8T88	ROUTE DE LEOGNAN - VILLENAVE D'ORNON	1 517 ml
2B8T89	CROIX DE MONJOUS	340 ml
2B8T90	RUE FILLON - PAREMPUYRE	524 ml
2B8T91	CANTERANNE TUILERANNE - PESSAC	543 ml
2B8T92	RUE PAUL BERT - TALENCE	212 ml
2B8T93	PAE MONTESQUIEU - GARE	31 ml
2B8T94	RUE CALIXTE CAMELLE	963 ml
2B8T95	RUE DES QUATRE CASTERA	185 ml
2B8T96	RUE AMPERE - AMBES	367 ml
2B8T97	RUE DU PONT DU CHIQUET - PESSAC	211 ml
2B8T98	RUE MATHILDE - LE BOUSCAT	185 ml
2B8T99	RUE DE LA POWDRIERE - PESSAC	644 ml
2B9T02	F.T.T.H HAUSSMAN - BORDEAUX	2 177 ml
2B9T03	RACCORDEMENT ECOLE SOUSA MENDES	74 ml
2B9T04	RACCORDEMENT CRECHE LES JARDINS D'HAUSSMANN	28 ml
2B9T07	RACCORDEMENT FORESA	112 ml
2B9T09	RACCORDEMENT CIETECH	50 ml
2B9T10	COURS DU GENERAL DE GAULLE - GRADIGNAN	631 ml
2B9T11	RUE DES CAVAILLES - LORMONT	393 ml
2B9T12	JARDIN DES CHARMES - ST AUBIN DE MEDOC	1 160 ml
2B9T14	RACCORDEMENT GPDIS AQUITAINE	989 ml
2B9T15	RACCORDEMENT BALLANDE ET MENERET	438 ml
2B9T16	RACCORDEMENT E-DEVICE	120 ml
2B9T17	VOIE NOUVELLE PARC VERT CASTEL - MERIGNAC	943 ml
2B9T18	PARC INNOLIN - MERIGNAC	946 ml
2B9T21	ZONE D'ACTIVITES DE MERIGNAC	6 ml
2B9T22	RACCORDEMENT TEXAA	15 ml
2B9T23	RACCORDEMENT CUB LORMONT	188 ml
2B9T25	RACCORDEMENT NODE B - G2R330707	90 ml
2B9T26	RACCORDEMENT AQUITANIS	264 ml
2B9T27	MAISON SICHEL	5 ml
2B9T28	RACCORDEMENT NODE B - G2R330276	18 ml
2B9T29	RACCORDEMENT LYCEE DE BEGLES	1 294 ml
2B9T30	RACCORDEMENT MERIGNAC ROCQUEVIELLE	108 ml
2B9T32	RACCORDEMENT CHATEAU D'EAU	102 ml
2B9T33	RACCORDEMENT INTERROUTE	610 ml
2B9T34	RACCORDEMENT ITEC GROUP	11 ml
2B9T35	RACCORDEMENT NODE B - G2R330260	63 ml
2B9T36	RACCORDEMENT NODE B - G2R330195	19 ml
2B9T37	RACCORDEMENT NODE B FLOIRAC LA CAUSSADE	949 ml
2B9T38	RACCORDEMENT VINCI IMMOBILIER	173 ml
2B9T40	RACCORDEMENT CENON VIRAVENT	807 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2B9T42	RACCORDEMENT CLIENT RIVES D'ARCIN 3	35 ml
2B9T44	NODE B - BORDEAUX SOUYS	474 ml
2B9T45	NP6 - KEEP CONTROL	168 ml
2B9T47	RACCORDEMENT BOESNER	39 ml
2B9T48	RACCORDEMENT UNITHER	5 ml
2B9T49	RACCORDEMENT LYCEE SUD MEDOC - LE TAILLAN MEDOC	58 ml
2B9T50	RACCORDEMENT LOGEVIE	92 ml
2B9T51	RACCORDEMENT NODE B G2R331021	18 ml
2B9T52	RACCORDEMENT BOUEIX LOGISTIQUE	395 ml
2B9T53	RACCORDEMENT MERIGNAC PEYCHOTTE	191 ml
2B9T54	ZAC DU QUAI CHAIGNEAU BICHON - LORMONT	1 091 ml
2B9T55	RUE LOUIS MASSINA - AMBARES ET LAGRAVE	392 ml
2B9T57	RACCORDEMENT CLAIRSIENNE	57 ml
2B9T58	RACCORDEMENT BMA	11 ml
2B9T59	RACCORDEMENT GPV LORMONT	131 ml
2B9T60	RACCORDEMENT ECG LORMONT	256 ml
2B9T61	RACCORDEMENT AGEFOS	545 ml
2B9T62	RACCORDEMENT NODE B BRUGES ZI FRET	101 ml
2B9T63	RACCORDEMENT LE FESTIN	156 ml
2B9T64	RACCORDEMENT NODE B BLANQUEFORT SOLESSE	271 ml
2B9T65	RACCORDEMENT SOBOPLAC	20 ml
2B9T66	RACCORDEMENT UGECAM	1 235 ml
2B9T68	RACCORDEMENT ABAC SELARL	1 564 ml
2B9T69	RUE DU 8 MAI 1945 - CENON	1 492 ml
2B9T70	RUE JEAN DUVERT - BLANQUEFORT	1 300 ml
2B9T72	AVENUE DE LA CHATAIGNERAIE - PESSAC	783 ml
2B9T73	ZAC RAVEZIES - BORDEAUX	1 010 ml
2B9T74	RACCORDEMENT DPA DE AMBES	95 ml
2B9T75	RACCORDEMENT DPA BASSENS	56 ml
2B9T77	RACCORDEMENT NRA LE HAILLAN	89 ml
2B9T78	SECURISATION SDS BLANQUEFORT	400 ml
2B9T79	RD 1215 - ROUTE DE LACANAU - ST MEDARD EN JALLES	7 381 ml
2B9T80	RACCORDEMENT TECHNOWEST - BLANQUEFORT	1 ml
2B9T81	AQUITANIS OPAC (PTC CHANTECRIT)	14 ml
2B9T82	RACCORDEMENT GYMNASSE LA MORLETTE - CENON	1 234 ml
2B9T84	RACCORDEMENT CLIENT OCUCO	13 ml
2B9T85	RACCORDEMENT BOULANGER	316 ml
2B9T86	RACCORDEMENT SADE CGTH	18 ml
2B9T88	RACCORDEMENT AQUITANIS - FLOIRAC	1 723 ml
2B9T89	GROUPE MARITEAM	310 ml
2B9T90	RACCORDEMENT DPS FRANCE	74 ml
2B9T91	RACCORDEMENT EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE	11 ml
2B9T92	RACCORDEMENT LA MEDICALE	195 ml
2B9T93	SOCIETE HOTELIERE DE BORDEAUX (SHB)	1 107 ml
2B9T94	RACCORDEMENT DEKRA INDUSTRIAL	8 ml
2B9T95	RACCORDEMENT BTP CFA	619 ml
2B9T96	RACCORDEMENT SERMA TECHNOLOGIE	226 ml
2B9T97	GIRONDINE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	731 ml
2B9T98	ASSOCIATION CESI	225 ml
2B9T99	RACCORDEMENT LYCEE FRANCOIS MAURIAC	429 ml
2BAT01	RACCORDEMENT POP CETE - MEEDDAT	32 ml
2BAT02	PLACE DU PONT DE BOULIAC - BOULIAC	320 ml
2BAT04	QUAI DE LA SOUYS - RESEAU SFR PONT MITERRAND	1 032 ml
2BAT06	RACCORDEMENT NODE B - G2R 330862	148 ml
2BAT07	RACCORDEMENT NODE B - G2R 330672	1 102 ml
2BAT08	RACCORDEMENT NODE B - G2R330735	1 169 ml
2BAT09	RACCORDEMENT COTE OUEST IMMOBILIER	294 ml
2BAT10	RACCORDEMENT NODE B ST MEDARD EN JALLES CAUPIAN	553 ml
2BAT11	TRAVERSEE PONT CHABAN DELMAS	2 915 ml
2BAT12	RACCORDEMENT WINLOG	155 ml
2BAT13	RACCORDEMENT PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX	27 ml
2BAT14	RACCORDEMENT GT CONSTRUCTION - LEON GROSSE	139 ml
2BAT15	RACCORDEMENT PARC DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX	867 ml
2BAT18	RACCORDEMENT GT CONSTRUCTION - LEON GROSSE	2 743 ml
2BAT19	RUE DU GRAND MAURIAN - BORDEAUX	910 ml
2BAT20	RACCORDEMENT GECOFI	280 ml
2BAT21	ZAC MARCELON - SAINT AUBIN DE MEDOC	1 118 ml
2BAT22	RACCORDEMENT CNAMTS BORDEAUX	110 ml
2BAT23	RACCORDEMENT VINCI PESSAC	11 ml
2BAT25	RACCORDEMENT MAISON TRIAS	16 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2BAT26	RACCORDEMENT ALTAE	166 ml
2BAT28	RACCORDEMENT CNAM DRSM	675 ml
2BAT29	RACCORDEMENT MCA	11 ml
2BAT30	RACCORDEMENT IRP AUTO GESTION	8 ml
2BAT31	RACCORDEMENT MAAF	8 ml
2BAT32	RACCORDEMENT KPN EURORINGS PESSAC	124 ml
2BAT33	RACCORDEMENT SMI INFORMATIQUE AUTOMATISMES	820 ml
2BAT34	RACCORDEMENT CENTRE OFFICE CENON	103 ml
2BAT35	RACCORDEMENT MAISON GINESTET SA - BORDEAUX	123 ml
2BAT36	RACCORDEMENT NOVESPACE - MERIGNAC	274 ml
2BAT37	RACCORDEMENT POLE CULTUREL - LE TAILLAN MEDOC	2 186 ml
2BAT38	RACCORDEMENT MAIRIE TAILLAN MEDOC	1 ml
2BAT39	MAISON DE SANTE PROTESTANTE BAGATELLE	1 199 ml
2BAT40	RACCORDEMENT VOLVO TRUCK FRANCE BRUGES	44 ml
2BAT41	RACCORDEMENT SNCF BORDEAUX EMIR	226 ml
2BAT42	RACCORDEMENT AUTODISTRIBUTION - MERIGNAC	71 ml
2BAT43	RACCORDEMENT SYNDEX FRANCE	3 ml
2BAT45	RACCORDEMENT SMI NOVOTEL IBIS GARE ST JEAN	13 ml
2BAT47	RACCORDEMENT CASERNE NIEL	70 ml
2BAT49	RACCORDEMENT MAISON DES VIGNERONS INDEPENDANTS	13 ml
2BAT50	RACCORDEMENT TESSI TECHNOLOGIES	1 ml
2BAT51	RACCORDEMENT SCP BUGEAUD	237 ml
2BAT52	ZAC PONT ROUGE - CENON	312 ml
2BAT54	RACCORDEMENT FORD GETRAG	144 ml
2BAT55	RACCORDEMENT TRESORERIE GENERALE	43 ml
2BAT56	CNAM JARDIN PUBLIC	216 ml
2BAT57	RACCORDEMENT NP6	136 ml
2BAT58	RACCORDEMENT REGION DE GENDARMERIE AQUITAINE	513 ml
2BAT59	PRM - BASSENS	493 ml
2BAT60	PRM - AMBARES ET LAGRAVE	769 ml
2BAT61	PRM - LE TAILLAN MEDOC	750 ml
2BAT62	PRM -- SAINT-AUBIN-DU-MEDOC	2 776 ml
2BAT63	RACCORDEMENT NRA FLOIRAC	42 ml
2BAT64	LEASECOM - MERIGNAC	457 ml
2BAT65	RUE COLUCHE - FLOIRAC	168 ml
2BAT66	RACCORDEMENT CTM BLANQUEFORT	1 ml
2BAT67	RACCORDEMENT SCOP CANA-ELEC	288 ml
2BAT69	RACCORDEMENT HOTEL IBIS - PESSAC	335 ml
2BAT70	RACCORDEMENT AQUILAE	199 ml
2BAT71	RACCORDEMENT GROUPE MIEUX VIVRE	313 ml
2BAT72	LYCEE PHILADELPHIE DE GERDE - PESSAC	152 ml
2BAT73	RUE DES 4 CASTERA - BEGLES	242 ml
2BAT74	PLACE 5 EME REPUBLIQUE - PESSAC	509 ml
2BAT75	RACCORDEMENT LYCEE HOTELER	133 ml
2BAT76	LYCEE TOULOUSE LAUTREC - BORDEAUX	324 ml
2BAT77	INTEGRATION BDX RUE CAUMONT PHASE 677 VO	85 ml
2BAT78	RACCORDEMENT LYCEE TREGY	1 065 ml
2BAT80	LYCEE DES GRAVES	712 ml
2BAT81	RACCORDEMENT DEPACK ARCHITECTURES COMMERCIALES - BORDEAUX	121 ml
2BAT82	RACCORDEMENT DUBOS FRERES	138 ml
2BAT83	RACCORDEMENT MAIRIE DE BRUGES	1 096 ml
2BAT84	DESATURATION NEWTON - GRADIGNAN CASH B	5 ml
2BAT88	RACCORDEMENT CAFES SOUBIRA	135 ml
2BAT90	RACCORDEMENT CSSI	6 ml
2BAT91	RACCORDEMENT KSB S.A.S	104 ml
2BAT92	RACCORDEMENT ERNST & YOUNG	467 ml
2BAT93	RACCORDEMENT DEKRA AUTOMOTIVE SOLUTIONS	822 ml
2BAT94	RACCORDEMENT SODIX AQUITAINE - MERIGNAC	270 ml
2BAT95	PARC CLUB CADERA NORD	149 ml
2BAT96	AQUITAINE INFORMATIQUE	325 ml
2BAT97	RACCORDEMENT GT LOCATION	146 ml
2BAT98	AVENUE MASSE - SAINT VICENT DE PAUL	124 ml
2BAT99	RACCORDEMENT KEOLIS - BORDEAUX	261 ml
2BBT01	RACCORDEMENT LYCEE JACQUES BREL	2 ml
2BBT02	RACCORDEMENT OCUCO GRADIGNAN	15 ml
2BBT03	RACCORDEMENT ITGA MERIGNAC	6 ml
2BBT04	RACCORDEMENT CDISCOUNT BORDEAUX	231 ml
2BBT05	AVENUE DU 11 NOVEMBRE - BLANQUEFORT	150 ml
2BBT06	BOULIAC - CHEMIN DE MALUS	393 ml
2BBT07	RACCORDEMENT LYCEE MARCEL DASSAULT	112 ml
2BBT08	RACCORDEMENT LYCEE PROFESSIONNEL - BLANQUEFORT	147 ml
2BBT09	RACCORDEMENT CARLSON WAGONLIT	12 ml

TTS	Nom du tronçon	linéaire en ml
2BBT12	LE BOUSCAT - RUE PIERRE CURIE	162 ml
2BBT13	PAREMPUYRE - ROUTE DE BORDEAUX - AVENUE PICHON	198 ml
2BBT14	RACCORDEMENT ID SYSTEMS	95 ml
2BBT15	RACCORDEMENT ACTEON	16 ml
2BBT16	RACCORDEMENT COMPLETEL SUD OUEST	17 ml
2BBT17	RACCORDEMENT LYCEE AGRICOLE	220 ml
2BBT18	RACCORDEMENT SARPI INDUSTRIES	64 ml
2BBT19	RACCORDEMENT NATIONAL PEN	90 ml
2BBT21	MAISON DES ARTS VIVANTS	80 ml
2BBT22	MAISON DES ARTS VIVANTS - CRECHE ROBERT PIQUE	135 ml
2BBT23	RACCORDEMENT GIP ATGERI	1 ml
2BBT24	VINCI IMMOBILIER PROMOTION BORDEAUX	145 ml
2BBT26	NEW IT - SARL SA	376 ml
2BBT27	RACCORDEMENT ALIENOR INGENIERIE	13 ml
2BBT28	RACCORDEMENT DOMAINE DU PARC	401 ml
2BBT29	RACCORDEMENT CRECHE FARANDOLE	318 ml
2BBT30	RACCORDEMENT DBF	66 ml
2BBT31	SUPPRESSION SPOF DGAC - MERIGNAC	80 ml
2BBT32	RACCORDEMENT COUR DES COMPTES	329 ml
2BBT33	HOTEL DE VILLE - MEDIATHEQUE	180 ml
2BBT34	SERVICE EMPLOI INSERTION	2 121 ml
2BBT35	CONSERVATOIRE MAISON CARREE	701 ml
2BBT37	RACCORDEMENT CTE MERIGNAC	234 ml
2BBT38	RACCORDEMENT SCSi ALLOC 33	91 ml
2BBT39	HOTEL DE VILLE - HALTE GARDERIE	326 ml
2BBT40	RUE PAULE MARROT - BORDEAUX	180 ml
2BBT41	RACCORDEMENT BACQUEYRISSÉS SA	899 ml
2BBT42	RACCORDEMENT DECATHLON MERIGNAC	113 ml
2BBT43	RACCORDEMENT DECATHLON SA	146 ml
2BBT45	RACCORDEMENT DRDL BRUGES	1 ml
2BBT46	IKEA BORDEAUX	162 ml
2BBT47	POINT TRANSACTION SYSTEMS - PESSAC	38 ml
2BBT48	RACCORDEMENT BRICODEAL - LE HAILLAN	524 ml
2BBT50	RACCORDEMENT CRFPA	672 ml
2BBT51	RACCORDEMENT CECIPHONE	472 ml
2BBT52	RACCORDEMENT OVERZIS	570 ml
2BBT53	ALLEE NEWTON - PESSAC	159 ml
2BBT55	SECONDE ADDUCTION TDF BOULIAC	1 756 ml
2BBT56	CNAM_R4 AGENCE A.M. SYMPLY BORDEAUX	350 ml
2BBT57	RACCORDEMENT ARCHIVES MUNICIPALES	14 ml
2BBT58	RACCORDEMENT BOURSE MARITIME BORDEAUX	118 ml
2BBT59	RACCORDEMENT GRAND STADE DE BORDEAUX - ADDUCTION 1	69 ml
2BBT60	RACCORDEMENT GRAND STADE DE BORDEAUX - ADDUCTION 2	42 ml
2BBT61	RACCORDEMENT GROUPAMA	3 ml
2BBT63	PESSAC GIRATOIRE MERLE	113 ml
2BBT64	EXTENSION RESEAU TRAM LIGNE C	3 295 ml
Distance totale		656 280 ml
Valeur		36 915 895 €
Valeur résiduelle		23 391 722 €

Liste des POP construits :

POP	Localisation
Bordeaux Netcenter	Avneue des 3 Cardinaux BORDEAUX
POP Pessac	Avenue Gutenberg PESSAC
POP Bruges	Rue Jean Claudeville BRUGES
POP Bègles	Rue Marc Sangnier BEGLES
POP Le Haillan	Rue de la Morandière LE HAILLAN

Valorisation	730 059 €
Valeur résiduelle	456 997 €

La partie active se décompose en deux types d'équipements ; d'une part, de DSLAM et de switches installés dans les locaux de l'opérateur historique ou les locaux extérieurs et d'autre part, les équipements IP situés dans les POP permettant la réalisation du Backbone ou la desserte des clients finaux au travers des offres de bande passante sur fibre optique.

Site	Nom Equipement	Type Equipement
POP BORDEAUX LAC	BDX2-CO-1	Cisco 7606
	BDX2-CO-2	Cisco 7606
	SE100-BDX2-1	Redback SE100
	BDX2-SW-2	Huawei S93
	BDX2-SW-3	Huawei S93
	BDX2-SW-S3	Huawei S93
POP PESSAC	PES1-CO-1	Cisco 7606
	PES1-CO-2	Cisco 7606
	SE100-PES-1	Redback SE100
	PES1-SW-2	Huawei S5624F
	PES1-SW-3	Huawei S93
	PES1-SW-4	Huawei S93
	PES1-SW-S1	Huawei S93
	PES1-SW-S2	Huawei S93
POP LE HAILLAN	HAI1-CO-1	Cisco 7606
	HAI1-SW-1	Huawei S93
NRA Ambares	33amb1-i1-1	Alcatel ISAM
	33amb1-i1-2	Alcatel ISAM
	33amb1-i2-1	Alcatel ISAM
	33amb1-i2-2	Alcatel ISAM
	33amb-caa-1	Huawei S5624F
	33amb-caa-2	Huawei S5624F
NRA Ambares Saint Denis	33aee1-i1	Alcatel ISAM
NRA Ambares Bernatet	332mb1-i1	Alcatel ISAM
NRA Ambes	33ams1-i1-1	Alcatel ISAM
	33ams1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Ambes Beauregard	33abx1-caa1	Huawei5328
	33abx1-i1	Alcatel ISAM
NRA Artigues	33art1-i1-1	Alcatel ISAM
	33art1-i1-2	Alcatel ISAM
	33art1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Artigues Tour Hertzienne	33atz1-i1-1	Alcatel ISAM
	33atz1-i1-2	Alcatel ISAM
	33atz1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Bordeaux Tourville	33bt71-i1-1	Alcatel ISAM
	33bt71-caa-1	Huawei S5624F
NRA Bordeaux Besse	33bb2-i1-1	Alcatel ISAM
	33bb2-caa-1	Huawei S5624F
NRA Blanquefort Caychac	33bft1-i1-1	Alcatel ISAM
	33bft1-i1-2	Alcatel ISAM
	33bft1-i2-1	Alcatel ISAM
	33bft1-caa-1	Huawei S5624F
	33bft1-caa-2	Huawei S5624F
	33bft1-caa-3	Huawei 5328
NRA Blanquefort Centre	33bfc1-i1-1	Alcatel ISAM
	33bfc1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Bouliac	33blc1-i1-1	Alcatel ISAM
	33blc1-caa-1	Huawei S5624F

Site	Nom Equipement	Type Equipement
NRA Bruges	33bge1-i1-1	Alcatel ISAM
	33bge1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Carbon Blanc	33cbl1-i1-1	Alcatel ISAM
	33cbl1-i1-2	Alcatel ISAM
	33cbl1-i2-1	Alcatel ISAM
	33cbl1-caa-1	Huawei S5624F
	33cbl1-caa-2	Huawei S5624F
NRA Floirac	33fzd1-i1	Alcatel ISAM
	33fzd1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Le Haillan	33eha1-i1-1	Huawei 5328
	33eha1-caa-1	Alcatel ISAM
NRA Le Taillan Hontane	33mj1-i1	Alcatel ISAM
NRA Merignac Aeroport	33mtp1-i1-1	Alcatel ISAM
	33mtp1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Merignac Becquerel	33mq21-i1-1	Alcatel ISAM
	33mq21-caa-1	Huawei S5624F
NRA Merignac Grange Noire	33m2g1-i1-1	Alcatel ISAM
	33m2g1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Merignac Saint Augustin	33aug1-i1-1	Alcatel ISAM
	33aug1-i1-2	Alcatel ISAM
	33aug1-caa-1	Huawei S5624F
	33aug1-caa-2	Huawei S5624F
NRA Pessac Toctoucau	33toc1-i1	Alcatel ISAM
	33toc1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Parempuyre	33p3r1-i1-1	Alcatel ISAM
	33p3r1-caa-1	Huawei S5624F
NRA Saint Louis de Montferrrand	33s3m1-i1-1	Alcatel ISAM
	33s3m1-caa-1	Huawei S5624F
	33s3m1-i2-1	Alcatel ISAM
	33s3m1-caa-2	Huawei S5328
NRA Saint Medard en Jalles	33smj2-i1-1	Alcatel ISAM
	33smj2-i1-2	Alcatel ISAM
	33smj2-i2-1	Alcatel ISAM
	33smj2-i2-2	Alcatel ISAM
	33smj2-i3-1	Alcatel ISAM
	33smj2-caa-1	Huawei S5624F
	33smj2-caa-2	Huawei S5624F
NRA Saint Médard Cerillan	339dn1-i1	Alcatel ISAM
NRA Taillan Médoc	33tdo1-i1	Alcatel ISAM
	33tdo1-caa-1	Huawei 5328

III.8. Information sur l'évolution des normes, des techniques et règlements applicables

Durant l'année 2015, il n'y a pas eu de changements des normes nécessitant l'évolution des équipements installés. Tous les NRA ouverts cette année sont déployés avec des cartes VDSL permettant la fourniture de service très haut débit jusqu'à 80 mégas (pour les usagers proches des NRA). Par ailleurs, la désaturation des capacités DSL se fait également en VDSL.

IV. Volet Financier

IV.1. Présentation des comptes annuels provisoires de la Société Concessionnaire

IV.1.1. Généralités

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La règle d'évaluation utilisée pour établir ces comptes est celle des coûts historiques.

IV.1.2. Principes et méthodes

Les biens composant l'actif sont évalués à leur coût d'acquisition converti au taux historique quand il s'agit d'actifs en devises.

Le poste frais d'établissement est constitué des dépenses encourues pour l'obtention du contrat de concession et pour la création de la société. Ces frais sont amortis linéairement sur 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont constituées par les frais d'accès dans les salles de dégroupage et des droits d'usage du système d'information. Elles sont amorties sur la durée du contrat.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et sont amorties sur la durée de la convention de concession pour les infrastructures et entre 3 à 5 ans pour les équipements actifs.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire.

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées le cas échéant sur la base de la valeur de marché.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres dans la rubrique adéquate au moment de leur perception. Ces subventions étant attribuées aux fins d'acquérir ou de construire une infrastructure de télécommunication, elles sont amorties et reprises en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'elles ont permis d'acquérir ou de construire.

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice ou du taux de couverture lorsqu'elles ont fait l'objet d'une couverture de change.

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement des revenus générés par l'activité de location de liens d'accès. Ces revenus se composent de frais d'accès au service facturés au moment de l'activation du lien et d'une redevance mensuelle relative à la mise à disposition du lien.

Le chiffre d'affaires de l'exercice inclut également les revenus liés aux IRU commercialisés sur l'exercice. Ce revenu intègre le montant des frais de mise en service facturés aux clients au moment de la mise en service de l'IRU. Le chiffre d'affaires est étalé sur toute la durée de vie de la transaction.

Le solde du chiffre d'affaires se compose des revenus de maintenance des fibres optiques relatives aux contrats d'IRU et de location de fibres noires, ainsi que de revenus liés à l'activité d'hébergement.

Les comptes annuels de la Société, incluant bilan, compte de résultats et annexe aux comptes sont présentés en annexe 1.

IV.2. Résultat de l'année 2015

Le compte de résultat provisoire s'établit comme suit :

En K€ HT		2015	2014	Variation
Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires Fixe	9 285	9 872	-6%
	<i>DSL</i>	2 708	2 718	0%
	<i>IRU</i>	760	1 107	-31%
	<i>Location infrastructures</i>	2 443	2 799	-13%
	<i>Lan to Lan</i>	2 693	2 528	7%
	<i>Hébergement</i>	348	307	13%
	<i>Maintenance</i>	302	312	-3%
	<i>Autres revenus</i>	32	102	-69%
	<i>Clients douteux</i>	-9	0	
	Total	9 276	9 872	-6%
Coûts variables	Coûts variables FT	1 513	1 597	-5%
	Coûts variables SFR	345	323	7%
	Total	1 859	1 921	-3%
Coûts réseaux	Coûts semi-variables (Salles de cohabitation)	78	89	-13%
	Maintenance	465	545	-15%
	<i>Dont maintenance actifs</i>	179	163	9%
	<i>Dont maintenance Passive</i>	255	244	4%
	<i>Dont maintenance curative</i>	28	19	49%
	<i>Dont dévoiements</i>	0	50	-100%
	<i>Dont qualité</i>	0	0	0
	Loyer/Locations infrastructures	138	186	-25%
	Droits de passage	35	25	41%
	Energie	54	41	32%
	Autres coûts	54	55	-1%
Total	824	940	-12%	
Coûts de structure	Personnel	253	267	-5%
	Coûts administratifs	448	526	-15%
	<i>Dont assistance administrative</i>	239	292	-18%
	<i>Dont communication</i>	1	12	-91%
	<i>Dont divers</i>	1	2	-34%
	<i>Dont frais de contrôle</i>	20	19	9%
	<i>Dont honoraires</i>	7	9	-26%
	<i>Dont licences</i>	10	0	
	<i>Dont loyers</i>	7	21	-65%
	<i>Dont maintenance SI</i>	80	80	0%
	<i>Dont taxes</i>	82	91	-10%
	Total	702	793	-11%
	EBITDA		5 892	6 219
Hors Ebita	Résultat financier	283	293	-3%
	Amortissements	2 309	2 305	0%
	Exceptionnel	0	0	0
	Participation	0	0	0
	Total	2 592	2 597	0%
Résultat net avant IS		3 300	3 622	-9%
IS		1 107	1 222	-9%
Résultat net		2 193	2 400	-9%

En préambule, il convient de rappeler que l'année 2014 avait été marquée par une forte hausse du chiffre d'affaires ayant pour cause deux éléments exceptionnels :

- Un changement de règle comptable interne a largement contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires.
- La signature de nombreux PV de recette de lien de fibre noire relatif à des commandes de 2013 et 2014 de déploiement de site radio.

De ce fait, la société avait été amenée à reconnaître un chiffre d'affaires supplémentaire non récurrent de 1.495 M€ au titre de l'année 2014.

On constate qu'en 2015 le chiffre d'affaires a reculé de 6%, mais hors les éléments exceptionnels de l'année 2014, on a alors une croissance de 9.6%, ce qui confirme de la bonne santé commerciale de la société.

Hors éléments exceptionnels, on constate que le chiffre d'affaires de la totalité des services hormis le DSL a progressé sur l'année 2016.

Concomitamment à la baisse du chiffre d'affaires DSL, nous avons aussi une baisse des coûts relatifs au DSL car en 2015. Pour les autres postes on peut noter une stabilité; les principales baisses intervenant

- sur les dévoiements puisque les travaux de dévoiement inhérents au déploiement des lignes de tramway ont été décalés,
- sur les locations car l'année 2014 avait été marquée par l'intégration de la régularisation de redevances issues de la mise à disposition des infrastructures par Bordeaux Métropole.

Il en ressort un résultat net supérieur aux prévisions établies en début d'année 2015 et qui reste stable par rapport à celui de 2014.

A la lecture de ces résultats et conformément à l'article 28 du contrat, la clause de retour à meilleure fortune n'est donc pas activable cette année.

Concernant la clause de retour à meilleure fortune, l'année 2015 se solde par la consommation d'un montant de 69 400 € sur les 188 151 € provisionnés dans un compte de réserve en 2014.

IV.3. Evolution des biens de retour et des biens de reprise

Inolia a démarré le déploiement de l'infrastructure communautaire au cours de l'exercice 2006. Des investissements significatifs ont ainsi été engagés tout au long des années 2007 et 2008 et se sont poursuivis dans une moindre mesure sur les exercices suivants afin de créer un réseau capillaire, qui permet de raccorder les clients des opérateurs Usagers.

Ce réseau offre des services d'accès à Internet haut débit. En outre, le raccordement des zones d'activités permet à INOLIA d'offrir aux entreprises des services télécoms à forte valeur ajoutée, en proposant des débits élevés et des modes de transport sécurisés et économiques.

Au cours de l'année 2015, les activités commerciales ont permis la signature de contrat aboutissant au raccordement de 54 nouveaux clients et par conséquent l'extension du réseau, principalement dans les zones d'activités proches du réseau.

En outre, Inolia a terminé l'installation et la mise en service des équipements actifs dans ses sites techniques mais aussi chez les clients finaux pour la livraison des services de bande passante sur fibre optique.

Les investissements réalisés sur l'année 2015 (en K€) :

(en K€)

		Réel 2015
Couverture	Convention	35
	NRA supp	84
	Wifi/Wimax/Satellite	0
	Capexisation des peoles	78
	Dévoiemnt	0
	Subvention	-30
	Intéressement	-69
	Total	97
Capacité	Désaturation NRA	42
	Upgrade réseau	47
	Total	89
Racco Client	Total	686
QOS	Total	0
Total Capex net Fixe		873

Dans le cadre de l'utilisation du retour à meilleur fortune 2014 (RMF), il a été consommé 69k€ d'investissement comme précisé dans le tableau ci-dessus.

Ils ont été utilisés pour le raccordement de sites ou de ZAC éloignés du réseau.

La subvention perçue vient en regard de l'avenant 7 relatifs aux déploiements des NRA Med sur le territoire de la métropole bordelaise.

Le tableau ci-après donne la décomposition des investissements réalisés par Inolia, il convient de distinguer :

- les investissements de 1^{er} établissement qui sont des biens de retour et qui ont été réalisés au cours des précédents exercices et de façon épisodique au cours de l'année 2009 et 2010.
- Les investissements pour le raccordement des clients qui sont aussi considérés comme des biens de retour, excepté ceux qui seront construits au cours des 5 dernières années de la délégation et qui sont pour la plupart déployés au fil des commandes des Usagers.
- Les investissements dits de vie du réseau qui permettent le maintien de la qualité du réseau.

Nature de l'investissement	Montant de l'investissement
Infrastructures passives	24 686 333 €
Etude Génie Civil	1 238 853 €
Construction Génie Civil 1er établissement (yc tirage fibre optique)	17 799 458 €
Achat infrastructures (fourreaux)	4 112 622 €
Reprise infrastructures communautaire	478 844 €
Aménagement Locaux Techniques	730 059 €
Evolution réseau	326 496 €
Réseau actif	2 582 741 €
Equipements actifs	1 959 100 €
Frais de dégroupage (cohabitation et localisation distante FT)	373 520 €
Evolution réseau	250 122 €
Frais de Structure	867 735 €
Système d'information	2 800 000 €
Raccordement Client (comprend l'étude, génie civil et tirage)	12 959 621 €
Total des investissements au 31/12/2015	43 896 429 €

Les achats d'infrastructures portent sur des fourreaux dans lesquels la Société a ensuite installé les câbles de fibres optiques, ils ont été repris à des opérateurs tiers, Bouygues télécom, Free, Interoute et SFR pour les linéaires les plus conséquents.

Le poste génie civil intègre les études préalables, les études détaillées, la mise à jour des plans du réseau, les travaux de génie civil, d'achat et d'installation des câbles de fibres optiques.

L'aménagement des sites techniques correspond aux travaux réalisés pour l'équipement du POP de la Société situé dans le Netcenter de SFR sis à Bordeaux Lac ainsi que l'aménagement des locaux techniques destinés à accueillir les équipements de concentration des opérateurs clients du réseau. Cela comprend en particulier l'aménagement du POP de Pessac et du POP de Bruges rue Jean Claudeville, et des points de mutualisation de Bègles Terres Neuves, de l'aéroport de Bordeaux et Bruges Tasta.

Dans l'année à venir Inolia a prévu de poursuivre le déploiement de ces infrastructures d'hébergement au profit des opérateurs Usagers et ainsi leur permettre de minimiser les distances de raccordement vers les clients finaux.

La reprise des infrastructures correspond aux frais engagés pour la remise en conformité des infrastructures mises à disposition par le Délégué au titre du contrat, cela couvre essentiellement à des reprises de plan.

Les frais de dégroupage représentent les frais d'accès aux services payés à l'opérateur Orange pour accéder aux centraux téléphoniques.

Les investissements d'évolution du réseau sont relatifs au maintien de la qualité du réseau comme par exemple l'augmentation de capacité de boucles de collecte de NRA ou bien le renforcement de câble sur certain tronçon en vue d'éviter des saturations.

Les équipements actifs concernent des équipements de transmission et les équipements installés dans le point de présence pour la mise en service du backbone. Cela concerne aussi les équipements déployés dans les centraux France télécom ou les locaux techniques extérieurs afin assurer le dégroupage de lignes DSL. Cela comprend aussi les équipements mis à disposition des opérateurs usager pour le raccordement des clients finaux au travers des offres de bandes passantes activées sur fibre optique.

Les investissements dans les systèmes d'information correspondent à un droit d'usage sur des logiciels permettant la gestion de la délégation, que ce soit d'un point de vue technique ou administration des ventes.

Les investissements liés aux raccordements des clients correspondent aux frais engagés pour l'étude, l'adduction et la mise en services des clients des Usagers.

IV.4. Amortissement des biens de retour

Les biens de retour sont amortis à compter de leur date de mise en service, selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissements sont fonction de la durée de vie technique estimée des biens qui se présentent comme suit :

Achat d'infrastructure passive	25 ans
Génie civil	25 ans
Aménagement des sites techniques	25 ans
Equipements actifs	de 3 à 5 ans
Frais d'accès aux salles de dégroupage	5 ans
Raccordement client	25 ans

Il convient de noter que l'intégralité des biens de retour listés sont amortis sur la durée restante du contrat de concession et ont donc à ce titre ont une Valeur Nette Comptable nulle en fin de concession.

En revanche les autres biens (reprises, propres), sont amortis cette année selon la règle comptable de la maison mère d'Inolia comme précisé dans l'alinéa ci-dessus.

Le montant des amortissements pratiqués et les valeurs nettes par nature se présentent de la façon suivante au 31 décembre 2015 :

Nature de l'investissement	Montant de l'investissement	Amortissement cumulé	Valeur Nette
Infrastructures passives	24 686 333 €	10 541 460 €	14 144 873 €
Etude Génie Civil	1 238 853 €	539 629 €	699 225 €
Construction Génie Civil 1er établissement (yc tirage fibre optique)	17 799 458 €	7 475 657 €	10 323 801 €
Achat infrastructures (fourreaux)	4 112 622 €	2 081 169 €	2 031 453 €
Reprise infrastructures communautaire	478 844 €	114 926 €	363 918 €
Aménagement Locaux Techniques	730 059 €	273 062 €	456 997 €
Evolution réseau	326 496 €	57 018 €	269 479 €
Réseau actif	2 582 741 €	1 889 776 €	692 966 €
Equipements actifs	1 959 100 €	1 513 872 €	445 228 €
Frais de dégroupage (cohabitation et localisation distante FT)	373 520 €	246 478 €	127 042 €
Evolution réseau	250 122 €	129 425 €	120 697 €
Frais de Structure	867 735 €	390 024 €	477 710 €
Système d'information	2 800 000 €	1 265 853 €	1 534 147 €
Raccordement Client (comprend l'étude, génie, civil et tirage)	12 959 621 €	3 255 774 €	9703 846 €
Total des investissements au 31/12/2015	43 896 429 €	17 342 887 €	26 553 542 €

IV.5. La trésorerie

Les actions engagées en 2014 et poursuivies au cours de l'année 2015, ont permis de maintenir la trésorerie à un niveau élevé. Grâce à cela nous avons pu procéder au remboursement d'une partie des comptes courants à hauteur de 600 000 €, qui s'établissent désormais à 7 400 000 €.

Le tableau ci-après donne un état de la trésorerie à la fin de l'année 2015 par flux.

	2015 réalisé	2015 Budget
Résultat net	2 193	1 514
Dotations aux amortissements	2 309	2 468
IRU/PCA	- 648	- 2 452
Variation des autres créances	721	240
Variation des créances clients	84	2 690
Variation des dettes fiscales et sociales	- 124	- 408
Variation des dettes fournisseurs	- 3 175	- 289
Variation BFR	- 2 495	2 233
Cash flow liés aux opérations	1 358	3 763
Investissement	903	1 719
Capital		
Subvention Communautaire	30	30
Apport en compte courant	- 600	- 2 500
Dettes bancaires long terme	-	-
Variation de la dette à transférer au prochain fermier		
Autres Dettes		
Remboursement Crédit	-	-
Cash flow liés au financement	- 570	- 2 470
Variation	- 114	- 426
Trésorerie début de période	2 858	2 858
Trésorerie fin de période	2 744	2 431

IV.6. Engagements financiers

Il n'existe pas d'engagement financier à la clôture excepté les comptes courants prévus dans le plan de financement du contrat.

IV.7. Etats financiers prévisionnels pour l'exercice 2016

Le dynamisme commercial devrait perdurer en 2016 pour la partie raccordement des entreprises et donc permettre une nouvelle augmentation du chiffre d'affaires sur les services de fibre optique qu'ils soient activés ou non.

En revanche, la réorientation de la stratégie d'un de nos opérateurs dans le domaine du DSL devrait conduire à une baisse du chiffre d'affaires sur ces services.

Concernant les coûts d'exploitation INOLIA restera vigilant afin de maintenir ses résultats financiers.

Les tableaux ci-après donnent une vue de l'évolution du compte de résultat et des investissements pour l'année 2016.

Le compte de résultat prévisionnel de l'année 2016 :

		Budget 2016
Chiffre d'Affaires	Chiffre d'Affaires Fixe	9 172
	<i>Liens Data</i>	2 391
	<i>IRU</i>	763
	<i>Loc Fon</i>	2 478
	<i>Lan to Lan</i>	3 006
	<i>Hébergement</i>	315
	<i>Maintenance</i>	219
	<i>Autres</i>	0
	Total	9 172
Coûts variables	Coûts variables FT	1 238
	Coûts variables SFR	339
	Total	1 577
Total marge sur coûts variables		7 595
Coûts réseaux	Coûts semi-variables	84
	Maintenance	436
	<i>Dont maintenance actifs</i>	177
	<i>Dont maintenance fixe</i>	244
	<i>Dont maintenance curative</i>	15
	<i>Dont dévoiements</i>	0
	<i>Dont qualité</i>	0
	Locations	135
	Droits de passage	35
	NRJ	39
	Autres coûts	56
	Total	785
Coûts de structure	Personnel	266
	Coûts administratifs	566
	<i>Dont assistance admin</i>	297
	<i>Dont communication</i>	10
	<i>Dont divers</i>	0
	<i>Dont frais de contrôle</i>	22
	<i>Dont honoraires</i>	9
	<i>Dont licences</i>	10
	<i>Dont loyers</i>	30
	<i>Dont maintenance SI</i>	80
	<i>Dont taxes</i>	108
		Total
Exceptionnels EBITDA		
EBITDA		5 978
Hors Ebita	Résultat financier	189
	Amortissements	2 432
	Exceptionnel	0
	Participation	0
	Total	2 621
Résultat net avant IS		3 357
IS		1 119
Résultat net		2 238

Le tableau de flux de trésorerie 2016

Années	2016 Budget
Résultat net	2 239
Dotations aux amortissements	2 457
IRU/PCA	- 2 372
Variation des autres créances	- 117
Variation des créances clients	1 511
Variation des dettes fiscales et sociales	38
Variation des dettes fournisseurs	704
Variation BFR	2 136
Cash flow liés aux opérations	4 460
Investissement	1 158
Capital	-
Subvention Communautaire	
Apport en compte courant	- 4 400
Dettes bancaires long terme	-
Variation de la dette à transférer au prochain fermier	
Autres Dettes	
Remboursement Crédit	-
Cash flow liés au financement	- 4 400
Variation	- 1 097
Trésorerie début de période	2 744
Trésorerie fin de période	1 646

ANNEXES

V. Annexe 1 : comptes annuels de la société

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>INOLIA</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>0012 rue Jean-Philippe Rameau 93634 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 9 1 8 7 9 0 9 4 0 0 0 2 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <u>31/12/2015</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	198 477	AC	198 477	0	
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
		Fonds commercial (1) AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	3 200 000	AK	1 265 853	1 934 147	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
		Terrains AN		AO			
		Constructions AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	40 284 266	AS	15 878 557	24 405 710	
		Autres immobilisations corporelles AT		AU			
		Immobilisations en cours AV	213 686	AW		213 686	
		Avances et acomptes AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
			Autres participations CU		CV		
			Créances rattachées à des participations BB		BC		
			Autres titres immobilisés BD		BE		
			Prêts BF		BG		
			Autres immobilisations financières* BH		BI		
			TOTAL (II) BJ	43 896 429	BK	17 342 886	26 553 543
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	4 752 419	BY	4 466	4 747 953	
		Autres créances (3) BZ	1 581 987	CA		1 581 987	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	2 584 823	CE		2 584 823	
Disponibilités CF		159 410	CG		159 410		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	12 689	CI		12 689		
	TOTAL (III) CJ	9 091 328	CK	4 466	9 086 862		
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	52 987 757	IA	17 347 352	35 640 405			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR				
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :	Créances :				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 500 000 ..)	DA	5 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	169 474
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	
	Report à nouveau	DH	3 220 008
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 193 328
	Subventions d'investissement	DJ	4 067 891
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	7 428 718
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	706 889
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 516 363
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 286 255
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	1 186 794
	Autres dettes	EA	242 584
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	8 122 099
	TOTAL (IV)	EC	20 489 703
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	35 640 405
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 661 623	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>INOLIA</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/>	*	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	9 284 874	FH	FI	9 284 874
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 284 874	FK	FL	9 284 874
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	612	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	9 285 487
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	3 301 971	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	82 117	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	2 705 877
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	8 963	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 098 928	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	3 186 559	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	3 937	
Total des produits financiers (V)				GP	3 937	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	287 166	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	287 166	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-283 229	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 903 329	

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	396 682	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	396 682	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	396 682	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 106 683	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	9 686 106	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 492 778	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 193 328	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	133 920	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Quote part de subvention reçue affectée au résultat		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
			396 682	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		INOLIA		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		2				
				3				
				4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	198 477	D8	D9	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 200 000	KE	KF	11 545	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM	KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	KQ	KR
			Dont Composants	M3		KS	KT	KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			38 497 560	KV	KW	KX	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KY	KZ	LA
		Matériel de transport*				LB	LC	LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LE	LF	LG
	Emballages récupérables et divers *				LH	LI	LJ	960 425
	Immobilisations corporelles en cours			1 028 422	LK	LL	LM	
	Avances et acomptes				LN	LO	LP	2 747 131
	TOTAL III			39 525 982				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations			8U		8V	8W		
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V		
TOTAL IV			LQ		LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		0G	42 924 459	0H	0J	0I	2 758 676	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	D0	198 477	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	11 545	LV	LW	3 200 000	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB		MC
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME		MF
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			IS	MG	MH		MI
				IT	MJ	MK	40 284 266	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU	MM	MN		MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	1 775 161	MZ	NA	213 686	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF
TOTAL III		IV	1 775 161	NG	NH	40 497 952	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU	M7		OW
	Autres participations		IO		OX	OY		OZ
	Autres titres immobilisés		II		2B	2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F		2G
	TOTAL IV		I3		NJ	NK		2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	1 786 706	OK	OL	43 896 429	OM	

Legid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	198 477	EL	0	EM		EN	198 477	
Autres immobilisations incorporables TOTAL II		PE	1 114 266	PF	151 587	PG		PH	1 265 853	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	13 324 879	QA	2 554 290	QB	612	QC	15 878 557	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	13 324 879	QV	2 554 290	QW	612	QX	15 878 557	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ON	14 637 621	OP	2 705 877	OQ	612	OR	17 342 886	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>					Néant <input type="checkbox"/> *				
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y					
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	4 466	6U	0	6V	4 466		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A		
	TOTAL III		7B	4 466	TY	0	TZ	UA	4 466
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	4 466	UB	0	UC	UD	4 466
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UC		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 341	5 341		
	Autres créances clients		UX	4 747 077	4 747 077		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation autorisée en conséquence) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 221 978	1 221 978	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	236 255	236 255	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	91 884	91 884	
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	0	0		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	31 870	31 870		
	Charges constatées d'avance		VS	12 689	12 689		
	TOTAUX			VT	6 347 095	6 347 095	VV
RENOUVOIS	(1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 428 718	223 138	7 200 000	5 580	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 516 363	1 516 363			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 106 683	1 106 683		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	96 605	96 605		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	82 967	82 967		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	1 186 794	1 186 794			
Groupe et associés (2)		VI	200 000	200 000			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	42 584	42 584			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		7L					
Produits constatés d'avance		8L	8 122 099	2 206 489	2 824 446	3 091 165	
TOTAUX			VY	19 782 814	6 661 623	10 024 446	3 096 745
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	800 000			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : <u>INOLIA</u>						Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N. clos le : <u>31/12/2015</u>		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés						à réintégrer :		WB	
de son conjoint						moins part déductible*		WC	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	YW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								Y7
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
			- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
						TOTAL I		WR	
						3 300 011		WS	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WT	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WU	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								12 898	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19%					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à l'impôt sur le revenu des sociétés) (Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation						2A		XA	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexties	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5	XF
			Pôle de compétitivité (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
			Zone franche urbaine (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH	
						12 898		XI	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	3 287 113		XJ
				déficit (II moins I)			0		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	3 287 113		XO

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>INOLIA</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
Contribution sociale de solidarité (Organic)		9K	9L 12898
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO 12 898
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)**

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise INOLIA						Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	939 935	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	120 004	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	2 400 077		- Autres réserves	ZD			
		Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE		
						Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	0F	3 340 012		Report à nouveau	ZG		3 220 008	
			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		3 340 012		
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)									
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice							XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance						YT	2 213 038	
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	15 181	XQ	15 181	
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	253 142	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	37 061	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	783 548	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	3 301 971
IMPOIS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	81 893	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	224	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	82 117
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	919 775	
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	848 653	
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460) *						OB		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS		
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)						YP		
	Effectif affecté à l'activité artisanale						RL		
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,00 %	
Numéro du centre de gestion agréé *	XP								
							Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'am. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0		
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : INOLIA		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2015		et clos le : 31/12/2015 Durée en nombre de mois 12	
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	
Production vendue – Biens		OB	
Production vendue – Services		OC	9 284 874
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 1		OM	9 284 875
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	
Variation de stocks (marchandises)		OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	3 286 790
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	8 963
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
TOTAL 2		OJ	3 295 753
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 5 989 122
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	
Période de référence	GY		
		GZ	
Date de cessation		HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2016

Formulaire obligatoire
(article 58 de l'am. III au CGI)
N° de dépôt(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015 N° SIRET 4 9 1 8 7 9 0 9 4 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INOLIA

ADRESSE (voie) 0012 rue Jean-Philippe Rameau

CODE POSTAL 93634 VILLE LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SPR COLLECTIVITES

N° SIREN (si société établie en France) 419753587 % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 3 300 000

Adresse : N° 12 Voie RUE JEAN-PHILIPPE RAMEAU

Code Postal 93634 Commune LA PLAINE SAINT DENIS Pays

Forme juridique Dénomination CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

N° SIREN (si société établie en France) 180020026 % de détention 40,00 Nb de parts ou actions 2 200 000

Adresse : N° 56 Voie RUE DE LILLE

Code Postal 75007 Commune PARIS 7E ARRONDISSEMENT Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 4 9 1 8 7 9 0 9 4 0 0 0 2 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE INOLIA

ADRESSE (voie) 0012 rue Jean-Philippe Rameau

CODE POSTAL 93634 VILLE LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group